FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

PROCES VERBAL AG 2020

Ordre du jour

I. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 juin 2020 3

II. Rapport moral du Président 3

III. Rapport financier 2020 11

1. Présentation des comptes par le trésorier 11
2. Rapports du Commissaire aux comptes 14
3. Approbation des comptes de l'exercice clos 16
4. Affectation des résultats 16

IV. Budget prévisionnel 2021 16

V. Election du conseil d'administration et proclamation des candidats individuels et de la liste arrivée en tête 18

VI. Synthèse de la surveillance médicale des sportifs de Haut Niveau par le médecin coordonnateur 24

VII. Proclamation des résultats de l'élection au conseil d'administration après répartition des sièges 24

VIII. Proclamation des résultats du vote du conseil d'administration quant à l'élection du Président et du Bureau exécutif 25

IX. Discours du Président de la FFVoile nouvellement élu 25

X. Modifications des statuts et des règlements intérieur et financier 26

XI. Fixation du prix de la cotisation versée par les membres affiliés à la FFVoile pour 2022 27

La séance est convoquée à 9 heures 30 sous la présidence de M. HENARD.

M. MERIC, secrétaire général.- Bonjour à tous. Nous allons démarrer l'assemblée générale de la FFVoile.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs les Présidents de ligue et de CDV, Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration de la FFVoile, bienvenue à toutes et à tous, et particulièrement à ceux qui se trouvent dans les D.O.M.-TOM, aux Antilles, en Guyane, à La Réunion ou la Nouvelle Calédonie.

(M. MERIC rappelle les différentes modalités du fonctionnement de l'assemblée)…

Je passe la parole au Président, Nicolas HENARD, pour un moment d'hommage à tous ceux qui nous ont quittés durant cette année 2020.

M. HENARD, président.- Bonjour à vous tous. Des personnalités remarquables, qui ont œuvré avec générosité pour la cause de la voile, nous ont quittés.

 Jean LE BERRE, Président d'honneur de la S R Douarnenez, nous quitte à 94 ans en mai 2020, une grande page d'histoire de la Voile en Finistère est tournée : coureur en Dragon depuis 1956, des Gold Cup au Grand Prix Petit Navire, Jean, avec sa truculence son sens du verbe et du geste deviendra un superbe organisateur de régates. Arbitre national en Juge et Comité de Course, son accent de Douarnenez nous aura égayés de sa faconde.

 Paul LEROUX, Marin d'Etat, Capitaine de Frégate ER, Paul, dès 1984, devient le référent des Régates de la Marine Nationale au Club Nautique Marine Brest, Comité de Course National et Juge national. La parole toujours mesurée, homme de consensus, passionné par la transmission, avec son compère Jean LE BERRE, ils auront formé des générations d'arbitres régionaux. Paul aura bien aussi été un acteur important du rapprochement entre la Marine Nationale et la fédération.

 Laurent GERBEAUD. Laurent nous a quittés le 25 décembre. Il avait rejoint depuis de nombreuses années la Commission Technique VRC pour prendre en charge le suivi du calendrier. Il a su nous apporter son aide et son expérience avec générosité.

 Jamaïne CARLOTTI, disparue tragiquement dans un accident de la circulation le 6 février, la jeune windsurfeuse guadeloupéenne, âgée de 21 ans, était la joie de vivre incarnée. Passionnée de planche à voile depuis sa plus tendre enfance, elle était promise à une belle carrière internationale en témoigne son récent titre de Championne de France remporté l'été dernier du côté de Narbonne. Son sourire, sa gentillesse et sa passion nous manqueront à tous.

 Georges PERNOUD. Georges a largué les amarres le 10 janvier... Le 4 juin 1975, il présente pour la première fois l'émission Thalassa, « le Magazine de la Mer » qu'il a créé. Pendant plus de 40 années, il accompagnera les vendredis soirs de plusieurs générations de téléspectateurs au rythme des reportages tournés aux quatre coins du globe, à travers les histoires de ces hommes et de ces femmes qui, comme lui, chérissaient la mer plus que tout. Nous garderons des souvenirs émus de ce grand monsieur qui a notamment été Président du Jury du Marin de l'Année en 2006. « Bon vent » Georges…

Et pour tous les autres amis licenciés, disparus durant l'année 2020 et ce début d'année 2021, je vous demande de nous recueillir en leur mémoire.

(Une minute de silence est respectée)…

M. MERIC, secrétaire général.- Après ce bel hommage, nous allons dérouler cette assemblée statutaire.

Pour information en présentiel au siège fédéral à Paris :

Nicolas HENARD, président

Henri BACCHINI, vice-président

Ed RUSSO, trésorier

Jean-Claude MERIC, secrétaire général

Jean-Luc DENECHAU, administrateur

Nous sommes accompagnés techniquement en back office par notre belle équipe fédérale qui est également présente.

Antoine SAVIGNAT, scrutateur général

Claude THOUROT, membre de la commission de surveillance et des opérations électorale.

Les autres membres sont en distanciel.

En régie, nous avons Ilango BALA et Romain CHRETIEN pour la société QuizzBox

Nous allons passer aux informations statutaires.

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur, vous avez reçu la convocation avec l'ordre du jour de l'assemblée générale ; l'ensemble des documents de l'assemblée générale sont consultables sur le site internet de la FFVoile dans un espace dédié.

La crise sanitaire liée à la Covid 19 n'a pas permis une nouvelle fois après l'assemblée générale de juin 2020 d'organiser notre assemblée générale en présentiel. En effet, le bureau exécutif puis le conseil d'administration ont constaté souverainement en application de l'article 88 du règlement intérieur de la FFVoile relatif aux délibérations à distance et des textes gouvernementaux en vigueur que la situation sanitaire faisait obstacle à un rassemblement en un même lieu de près de 100 représentants et invités venant de toute la France sans compter que Paris et sa région qui accueillent cette assemblée générale élective sont situées à ce jour parmi les départements où les restrictions sanitaires ont été

renforcées avec des chiffres de propagation du virus qui ne s'améliorent pas à l'heure où je vous parle.

Le bureau s'est prononcé pour l'utilisation de la plateforme de vote à distance de la société Quizz Box, dispositif semblable au boîtier de vote utilisé lors des assemblées générales en présentiel et du dispositif audio vidéo de la solution Go ToMeeting business permettant à 250 personnes maximum de suivre cette assemblée générale.

Il faut bien distinguer la partie audio sur GoToMeeting qui vous permettra de suivre les débats mais pas de voter et la partie Quizz Box qui vous permettra de voter.

Vous avez reçu deux mails différents hier pour vous connecter aux deux dispositifs.

Je vous rappelle quelques consignes pour le confort de cette réunion : fermer vos caméras, vos micros et utiliser le tchat pour poser des questions et demander la parole sachant que nous avons un modérateur Charly qui pourra répondre à vos questions.

Par ailleurs, je vous signale que nous avons décidé pour tenter de parer à tout problème technique lié à des incidences de connexion de privilégier les interventions par vidéo notamment le rapport moral du Président qui inclut une partie rapport d'activité, la synthèse de la surveillance médicale des sportifs de haut niveau ainsi que le projet politique générale des candidats.

Je vous rappelle que vous avez déjà pu prendre connaissance de l'ensemble de ces vidéos qui sont en ligne depuis le 12 mars.

Pour l'aide à la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés. Nous avons également notre sténotypiste qui suit nos échanges à distance et merci bien de préciser sur le tchat, lors de vos demandes d'intervention, vos structures d'appartenance, club ou ligue. Le scrutateur général est Antoine SAVIGNAT, comme chaque année. La commission de surveillance des opérations électorales avec les membres en partie en distanciel.

Rappel sur les procédés de vote électronique : le dispositif utilisé Quizz Box assemblée hors line est une solution de vote à distance accessible sans téléchargement préalable. Vous devez donc vous connecter sur Quizz Box live avec votre Smartphone, tablette ou ordinateur, inscrire « qb live » dans la barre d'adresse de votre navigateur et entrer les codes « online », code alphanumérique de six caractères et ensuite le code Pin que vous avez reçu hier sur votre adresse mail. Vous accédez alors au boîtier virtuel vous permettant de voter tout au long de cette assemblée générale. Ce boîtier indique l'identité du votant, le nombre de voix qu'il détient, un multi-affichage si vous êtes détenteurs de plusieurs pouvoirs votatifs ou de procurations. Il est à noter à ce titre que, dans le cadre du logiciel Quizz Box, un représentant détenteur de plusieurs voix à titre personnel, exemple représentant à titre des grands clubs d'une part et représentant d'association locale d'autre part ou par le biais d'une procuration sera référencé sous son nom pour un de ces pouvoirs de vote, puis avec la mention procuration accompagnée du nom au titre de son autre pouvoir de vote, et avec les indications procuration associée au nom du ou des mandants lorsqu'il bénéficie d'une ou plusieurs procurations au titre de l'article 13 du règlement intérieur de la fédération.

L'émargement sera réalisé uniquement au travers de ce logiciel Quizz Box par la saisie du code de l'assemblée, code online, puis du code Pin personnel lors de la première connexion à la plateforme de vote.

Les représentants, qui disposent de plusieurs droits de vote, à titre personnel ou par le biais de procuration n'ont besoin de se connecter qu'une seule fois, le code Pin prenant en compte l'ensemble des droits de vote enregistrés. Par ailleurs, nous procèderons dans quelques minutes à une explication sur le fonctionnement des boîtiers virtuels de vote ainsi qu'à un test. Ce dispositif et les boîtiers ont été contrôlés et validés à plusieurs reprises dont ce matin avant l'assemblée générale par le scrutateur général ainsi que par la commission de surveillance des opérations électorales.

Nous disposons en la personne de Romain une assistance technique sur place pour la solution Quizz Box. SI besoin, vous disposez de trois numéros de téléphone : 01 40 60 37 57 ou 58 ou 59 à la fin pour nous joindre en cas de problème aux plateformes.

Je vous rappelle que le dispositif Quizz Box permet à la fois des votes secrets notamment pour les élections et des votes publics connaissance du vote de chacun.

Notre principe habituel des votes à main levée repose sur des votes publics sauf votes portant sur des personnes ou sauf demande du Président ou d'un tiers des membres présents ou représentés représentant au moins un tiers des voix selon l'article 18 du règlement intérieur.

Pour rappel, les tests que nous avons affichés et votes de chacun comprenant les actions sur le boîtier ne seront évidemment pas le cas ce jour.

Nos textes statutaires prévoient que tous les votes à l'exception des statuts se font à la majorité simple des suffrages valablement exprimés en comparant les oui et les non. En effet, selon nos textes, les abstentions, votes blancs, votes nuls ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité. Pour le vote sur les statuts, en fin d'assemblée générale, il s'agit d'une majorité qualifiée des deux-tiers comprenant toujours les oui par rapport aux non.

(Présentation des modalités de vote par boîtier électronique)…

(Il est procédé à un test des boîtiers électroniques)…

I. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 juin 2020

Il est adopté à 97,7 %.

II. Rapport moral du Président

M. HENARD, président.- Mes chers amis,

Pour la deuxième année consécutive, l'Assemblée Générale de notre Fédération ne peut pas se dérouler en présentiel. Je partage évidemment votre frustration car j'aurais souhaité que nous puissions partager ce moment convivial, nous rencontrer à nouveau et débattre de l'avenir de notre Fédération lors de cette Assemblée Générale Elective, moment important de la vie démocratique de notre réseau.

A l'image des dépressions que les coureurs du Vendée Globe ont traversées ces dernières semaines, la pandémie actuelle nous demande d'adapter notre route et notre voilure. Notre sport se doit de participer à l'effort collectif pour lutter contre la propagation du virus. Or, nous le savons pertinemment, les voileux ont le sens des responsabilités.

Dans ce contexte, l'organisation de cette nouvelle AG à huis clos est à l'image de notre année 2020 où la FFVoile n'aura eu de cesse de s'adapter et d'innover pour fédérer ses clubs et ses licenciés. En bons marins, avec le sérieux et le pragmatisme qui caractérisent chacun d'entre nous, il a fallu adapter le fonctionnement de notre organisation et le projet fédéral. Il s'agissait d'accompagner, le plus sereinement possible, toutes celles et ceux qui avaient besoin d'aides ou de réponses mais aussi de défendre les intérêts de tous nos pratiquants qui avaient de fortes envies d'embruns.

Malgré l'interdiction de la pratique de la voile pendant plusieurs semaines, malgré l'annulation de nombreuses régates, malgré les fortes contraintes sanitaires pesant sur nos clubs et nos écoles de voile, malgré le report des Jeux Olympiques de Tokyo, notre réseau a su réagir. Il a même terminé l'année avec un bilan très encourageant. Nous pouvons en être fiers.

A l'heure justement de faire le bilan de 2020, il m'est impossible de ne pas débuter ce rapport moral sans rappeler la forte activité de la FFVoile pendant les deux confinements.

Dès la mi-mars, nous avons été une des premières fédérations sportives à lancer une grande enquête nationale en contactant par téléphone chacune des structures affiliées dans le but d'évaluer l'impact de la crise sur leur activité (sur le plan sportif, économique ou en termes de pertes d'adhésions et de licences) et de recenser leurs attentes vis-à-vis de la FFVoile. Tous les services fédéraux, élus comme salariés et cadres techniques, ont été mobilisés pour soutenir notre réseau et je souhaite de nouveau les remercier pour leur incroyable engagement et leur professionnalisme.

Lors de ces deux confinements, notre action s'est concentrée sur 4 axes prioritaires : l'accompagnement aux clubs, l'animation du réseau fédéral, la défense des intérêts de notre sport, la préparation et l'anticipation de la période de déconfinement suivante.

En termes de dispositifs d'accompagnement, la liste ne peut être exhaustive mais rappelons juste qu'en quelques semaines, il a fallu réorganiser le calendrier sportif, décrypter un cadre règlementaire en permanente évolution, assurer une veille sur les multiples mesures socio-économiques gouvernementales, apporter une aide individualisée à destination des clubs pour la mise en place du télétravail ou l'accessibilité au fonds de solidarité…

Et la FFVoile ne s'est pas contentée d'aider ses clubs, ses Comités Départementaux et Territoriaux ou ses Ligues, elle a souhaité également animer, de façon proactive, son réseau en période de confinement. Je pense notamment aux nombreuses formations à distance qui ont été organisées pour nos professionnels et bénévoles afin de se perfectionner sur les règles de course à la voile ou sur la maitrise du logiciel de classement fédéral FREG. Je pense également aux multiples vidéos réalisées pour encourager nos licenciés à faire du sport chez eux ou à la réalisation de reportages et quizz sur la voile. Je pense aussi aux multiples animations de voile virtuelle rendues possibles grâce à notre partenariat avec Virtual Regatta pour offrir des accès VIP à nos clubs.

En parallèle à ces initiatives, la FFVoile et ses clubs se sont projetés sur la saison estivale à venir. Dans ce contexte, il était primordial de réaliser un certain nombre de protocoles sanitaires, validés par notre Commission Médicale. L'objectif était de permettre dans un premier temps la réouverture de nos sites de pratiques et dans un second temps l'accueil de milliers de français dans un cadre sécurisé au sein de nos bases. Nous avons adapté ces protocoles aux types de pratiques : un document pour la reprise de l'entrainement et de la compétition, un autre pour l'arbitrage, un guide conseil à destination des écoles de voile, un protocole spécifique pour la plaisance ou encore des fiches pratiques pour désinfecter le matériel… Et évidemment la transmission de kits de communication adaptés pour aider au respect des gestes barrières et la distanciation physique.

Dans ces moments difficiles, la fédération et les cinq classes de Course au large ont su se rassembler en responsabilité, taire les différences, bâtir un socle commun et une unité de point de vue pour préserver cette originalité française qu'est la Course au large. Une déclinaison spécifique aura été construite au bénéfice des équipes et de cet écosystème industriel performant. Le point d'orgue de cette démarche aura été cette merveilleuse édition du Vendée Globe.

Ce fut un travail fastidieux mais ô combien nécessaire. Il nous permet aujourd'hui d'aborder beaucoup plus sereinement l'année 2021 en s'appuyant sur ces productions et ces expériences.

Enfin, tout au long de cette année 2020, la FFVoile n'a eu de cesse de défendre les intérêts de ses pratiquants et licenciés auprès des autorités compétentes au niveau national, notamment le ministère en charge des Sports et celui de la Mer mais aussi ponctuellement les cabinets de l'Elysée et de Matignon. Ce lobbying, réalisé parfois en lien avec d'autres fédérations sportives ou acteurs du nautisme et de la plaisance, a contribué, à notre niveau, à permettre l'accès aux plans d'eau pour tous, la réouverture de nos bases de voile, la reprise des compétitions. La FFVoile s'est attachée à défendre les intérêts de son réseau, avec force et conviction, mais aussi les valeurs qu'il incarne en termes de liberté, de responsabilité, de sécurité et de solidarité. Nous avons également été nourris par la conviction que, pour préserver la santé de nos concitoyens, notre activité physique et cérébrale est nécessaire et bienfaisante.

La FFVoile a aussi beaucoup œuvré, souvent dans l'ombre, auprès des préfectures maritimes, des préfectures départementales ou de Voies Navigables de France lorsqu'elle constatait (ou était alertée par un pratiquant, un club, un CDV ou une Ligue) une lecture erronée d'un décret, un excès de zèle ou un dispositif injustifié et discriminant au niveau local.

Ce fort engagement de la FFVoile a pris tout son sens dès la mi-mai lorsque des milliers de licenciés se sont réorientés naturellement vers leurs clubs pour reprendre une pratique de la voile. Et sans surprise, nous avons constaté que nos structures ont non seulement accepté les contraintes mais ont surtout fait preuve d'un dynamisme, d'une adaptabilité et d'un sens de l'innovation remarquables. Nous avons aussi eu la confirmation que les marins sont des gens sérieux et responsables. Dans ce contexte, la pratique loisir a pu reprendre progressivement à la fin du printemps en s'appuyant sur les protocoles sanitaires fédéraux et en s'inscrivant dans le plan de reprise « Envie d'Embruns » qui a été pensé pour permettre au plus grand nombre de profiter des joies de la glisse.

Malgré le contexte, la saison estivale fut belle dans nos écoles de voile grâce à des professionnels et bénévoles prêts à transmettre leur passion et leur savoir-faire à des milliers de chercheurs d'embruns. Sur le plan sportif et compétitif, et même si nous y reviendrons un peu plus tard en détail, nous pouvons constater qu'à partir du mois d'août, les régates ont été nombreuses notamment dans le cadre du programme fédéral « Anime ton été » qui valorisait les initiatives, animations et compétitions locales. Que ce soit en Manche, en Atlantique, en Méditerranée et sur les nombreux plans d'eau d'intérieur, ainsi qu'en Outre-mer, les occasions furent nombreuses pour goûter aux joies de la régate lors du début de l'automne même si la saison fut légèrement écourtée en fin d'année.

Et puisque j'évoque ce deuxième confinement, qui a notamment entrainé l'annulation du Salon Nautique, j'en profite pour mettre en avant une initiative fédérale qui confirme que cette situation sanitaire contrainte a permis aussi de faire naitre des actions structurantes qui méritent d'être pérennisées dans le temps. Je fais ici référence aux webinaires fédéraux qui ont réuni plus de 400 représentants de clubs début décembre afin d'échanger sur des thématiques variées et proches du terrain : la structuration et l'animation sportive, la gestion des assurances, les outils digitaux de la FFVoile, le mécénat pour les clubs ou encore des outils de diagnostics financiers ou de responsabilité sociétale. Les retours des participants furent très positifs, preuve que ce format de communication et de partage constitue une belle opportunité pour l'animation de notre réseau.

Un de ces webinaires était consacré à la présentation du projet « La Mer est à Vous » sur lequel je souhaite m'attarder un peu. Il y a maintenant quatre ans lorsque j'ai été élu Président, mon équipe a souhaité engager la Fédération dans une démarche sociétale et environnementale ambitieuse. Cette idée était assez novatrice pour notre institution centrée sur son cœur de métier. Le projet d'insertion sociale « La Mer est à Vous », qui a été retenu dans le cadre de l'appel à projet 100 % inclusion du Ministère du Travail, constitue une des illustrations que la voile est bien plus qu'un sport. Il a pour objectif d'acculturer à l'environnement maritime, au sein du réseau des Ecoles Françaises de Voile, de nombreux jeunes, issus de zones sensibles, afin de favoriser leur insertion durable au sein d'un parcours orienté vers les métiers maritimes. Depuis septembre dernier, et après un long travail de préparation, 5 structures sont engagées dans cette première phase de déploiement du dispositif. Le deuxième appel à projets à destination des clubs a fait le plein en quelques jours ce qui va permettre d'accueillir de nouveaux stagiaires dans les prochains jours. Le dispositif porte déjà ses fruits puisque plusieurs jeunes ont d'ores et déjà retrouvé le chemin de l'emploi. « La Mer est à Vous » répond en effet à un besoin, en termes d'employabilité, de l'écosystème maritime français. Le projet a été construit en collaboration avec plusieurs ministères, des acteurs du nautisme et de la plaisance, des autorités nationales et locales compétentes en matière d'insertion et d'emploi. Il permet de capitaliser pour construire notre héritage 2024. Il constitue un levier de développement pour nos clubs. Il incarne également une des priorités définies dans notre Projet Fédéral 2019-2024 à savoir l'accès à l'eau pour tous.

Justement, notre ambition en matière d'accès à l'eau pour tous se matérialise également par notre politique volontariste en faveur de la pratique des personnes en situation de handicap. L'appel à projets Handivalide, monté notamment avec l'aide financière de notre partenaire Ag2r, a été un franc succès en 2020 avec de multiples actions innovantes ou d'investissements structurants cofinancés. L'an dernier, la FFVoile a également signé une convention de partenariat avec l'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV) dans le but d'assurer au sein de nos bases un accueil adapté des personnes en situation de handicap visuel.

Favoriser l'accès à l'eau pour tous nécessite également de réfléchir en permanence à de nouvelles idées pour toucher de nouveaux publics avec des services adaptés. Les expérimentations lancées en 2020 autour du Ludoparc Aquatique, les travaux menés sur le concept de Stades Nautiques Surveillés ou la promotion de la VRC s'inscrivent dans cette logique. Le renforcement de l'accessibilité de notre sport passe aussi par une meilleure prise en compte des attentes de nos pratiquantes. Il peut s'agir du développement des pratiques mixtes ou de la mise en place d'événements 100 % féminins. L'engouement croissant pour le WLS Trophy avec de nombreuses régatières sur les 2 étapes en 2020 constitue à ce titre une belle réponse. Le fort soutien des actions féminines dans le PSF l'an dernier devrait également à court terme renforcer cette dynamique.

L'engagement sociétal de la FFVoile est également illustré par sa forte activité en faveur d'une meilleure protection de notre environnement. A ce titre, nous avons lancé en 2020 une opération inédite avec l'Association pour la Plaisance Eco-Responsable (APER) afin de permettre à tous nos clubs de bénéficier d'un recyclage gratuit des bateaux en fin de vie. 380 coques ont été collectées en décembre 2020 et sont traitées dans les 24 centres labellisés par l'éco-organisme national agréé par l'Etat pour gérer la filière française de déconstruction des bateaux. J'ai le plaisir de vous informer que l'opération va s'intensifier en 2021. En effet, si nous ne prenons en compte que 70 % des matériaux qui sont recyclés et que cette action répond aussi à un besoin des clubs qui ne savent souvent pas comment se débarrasser de vieilles épaves abandonnées dans leur base, nous comprenons bien qu'il s'agit d'une action mutuellement bénéfique pour notre environnement et notre réseau.

Cette action s'inscrit dans une démarche beaucoup plus globale visant à mieux prendre en compte l'environnement dans notre activité quotidienne, sport de pleine nature par excellence. Elle s'est également matérialisée pendant ce mandat par la limitation du plastique sur tous nos événements avec l'engagement de la FFVoile aux côtés de l'association No Plastic In My Sea ou du Ministère des Sports dans le cadre de la Charte des événements écoresponsables. Le développement de la flotte collective a été également au cœur de nos préoccupations avec des actions de cofinancement pour du matériel collectif. Les Charters boats mis en place sur certains Championnats de France permettent,

via la location de bateaux sur place, de réduire l'empreinte carbone, de favoriser la sécurité routière, de diminuer les contraintes logistiques et de rendre toujours plus accessible notre sport.

La FFVoile met également à disposition de ses structures affiliées son agrément « Service Civique» qui permet à nos clubs d'accueillir des volontaires sur des actions justement orientées sur la protection de l'environnement mais aussi sur le handivoile ou la promotion du Sport-Santé.

Dans ce dernier domaine, la FFVoile a poursuivi en 2020 ces actions de prévention solaire dans le cadre du programme « Naviguer Crémé, c'est gagner ! ». En termes de sport-santé et bien-être, je souhaite aussi saluer le développement du label Coach Voile Santé avec la préparation des premières formations de professionnels ou bénévoles souhaitant accueillir et encadrer des personnes relevant de la labellisation sport santé ou pratiquant sur prescription médicale.

Il n'y a pas que dans le domaine du sport-santé que de nouvelles formations ont été récemment lancées. En effet, la FFVoile a contribué à former de nouveaux éducateurs handivoile ou des personnes sur la sécurisation des pratiques notamment pour le kiteboard. En collaboration avec l'ENVSN, et pour prendre en compte le contexte sanitaire, des formations à distance ont été organisées via une plateforme accessible aux moniteurs et monitrices en cours de formation CQP Initiateur Voile ou Moniteur FFVoile. Des formations relatives au calcul des coûts de revient d'une activité ont également été mises en place avec la prise en main d'un outil dédié pour nos centres nautiques. D'une façon plus générale, la FFVoile a poursuivi ces actions de formation à destination des arbitres, de ses bénévoles au niveau national, régional et local. Nous constatons également que la formation de nos professionnels peut ensuite permettre la mutualisation d'un emploi entre clubs, voire la création de groupement d'employeurs. Des démarches qui sont encouragées et accompagnées par la FFVoile, notamment sur le plan juridique.

Le Département Economique, Social et Environnemental, remarquablement piloté par Marie-Pierre Chauray et Stéphane Fretay, a également poursuivi son travail sur la mise à disposition de fiches bonnes pratiques dans l'Espace Club. Il a aussi produit un nouveau livret d'activités destiné aux jeunes enfants. Les contenus de ce livret datant de 2005 ont été profondément actualisés, en intégrant davantage de contenus environnementaux. Il s'agit d'un bel outil pédagogique et interactif pour les activités Jardin des Mers, Jardins des lacs ou Jeunes Moussaillons.

Des Jeunes Moussaillons, il y en avait beaucoup sur Virtual Regatta au mois de décembre puisque pas moins de 3 600 Classes (du primaire à l'université) et plus de 70 000 élèves ont participé à notre opération de Vendée Globe Virtuel. Soutenue par le Ministère de l'Education Nationale, l'USEP, l'UGSEL, l'UNSS, l'AEFE et la FFSU, en collaboration avec Le Vendée Globe, Virtual Regatta et le Vendée Globe Junior, cette action fédérale fut un véritable succès. Grâce à des enseignants motivés, des kits pédagogiques très clairs, une expertise fédérale apportée sur le plan météorologique, de nombreux jeunes terriens ont découvert l'univers marin, la géographie, les longitudes et les latitudes mais aussi nos champions et notre sport. Une belle façon de découvrir la voile ! Si 10 % de ces élèves venaient naviguer l'été prochain dans nos EFVoile, cela représenterait 7 000 pratiquants soit une moyenne de plus de 15 stagiaires par école ! C'est dans cette optique de conversion, que notre opération prévoit d'adresser aux Ligues les « Scolaires » impliqués par région. Seulement 3 enseignants sur 10 qui ont participé au projet nous disent être en lien avec un club. Il y a clairement un axe de développement que nous devons exploiter collectivement.

La voile scolaire ne s'est pas résumée à la voile virtuelle en 2020 puisqu'une nouvelle convention-cadre a été signée avec le Ministère de l'Education Nationale. Elle inscrit nos actions éducatives dans un cadre national, ce qui devrait faciliter les contacts avec les acteurs locaux et territoriaux compétents (enseignants, conseillers pédagogiques, inspecteurs et directeurs académiques, recteurs…) La voile à l'école permet d'apporter toute la richesse éducative de l'initiation et de la navigation sportive à la voile.

L'initiation à la pratique de la voile peut être réalisée dans le cadre scolaire mais également dans le cadre professionnel. Dans ce contexte, la Commission Voile Entreprises de la FFVoile a d'ailleurs lancé en 2020 une enquête pour mieux appréhender les relations entre les structures fédérales et les entreprises qui proposaient une activité voile en leur sein.

Ce ne fut pas la seule enquête lancée en 2020 à destination de nos clubs puisque la FFVoile a également mis en place une enquête nationale afin d'obtenir une vision fidèle des besoins assuranciels des structures affiliées. L'objectif est de proposer un accompagnement personnalisé et la mise en place d'offres adaptées en termes d'assurances. Un nouveau service qui répond aux besoins de notre réseau et qui est proposé en partenariat avec la MAIF, l'un des deux assureurs de la FFVoile.

La Mutuelle des Sportifs, l'autre assureur fédéral, a renouvelé en 2020 son partenariat avec la FFVoile pour 4 ans avec notamment l'objectif de poursuivre le développement des actions Sport-Santé & Bien-être. Un partenaire fidèle de notre Fédération que nous remercions vivement.

Et puisque j'évoque les partenaires fidèles, j'ai le plaisir de vous confirmer que la Banque Populaire s'est également réengagée à nos côtés et apporte ainsi son soutien à toute une filière pour 4 nouvelles années. Partenaire de la FFVoile depuis 20 ans, la Banque de la voile nous accompagnera donc jusqu'aux Jeux Olympiques de Paris. Une belle aventure qui continue avec des axes de collaboration qui sont nombreux : soutien de nos Equipes de France, aide à l'accompagnement de nos Championnats de France, actions sociétales et environnementales communes, cofinancements pour le développement des Ecoles de Sport…

La Marine Nationale poursuit également sa collaboration précieuse avec nous, notamment pour le double-projet de nos sportifs de haut-niveau. Je remercie également ENGIE pour leur fidélité dans l'organisation de l'ENGIE KITE TOUR et plus globalement en faveur du développement du Kiteboard. Yamaha continue aussi de nous soutenir en apportant son expertise sur la motorisation des bateaux pour nos Equipes de France et pour nos clubs avec des offres attractives. Enfin, sur le plan du textile, la FFVoile a eu le plaisir de continuer à travailler en 2020 avec Marinepool et Lacoste.

Rappelons qu'en parallèle au sponsoring, la FFVoile s'est ouverte une nouvelle possibilité au cours de ce mandat pour recourir au mécénat grâce à la transmission à l'administration d'un rescrit fiscal bien argumenté.

La FFVoile veille donc à maintenir ses excellentes relations avec ses partenaires privés mais également avec ses partenaires publics.

En plus du Ministère du Travail dans le cadre du projet « La Mer est à Vous », le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de la Mer sont nos interlocuteurs hebdomadaires. Nous échangeons régulièrement avec les autorités nationales compétentes en matière de tourisme, de nautisme et de plaisance. Cette représentation de la FFVoile sur ces sujets est renforcée par notre participation active à la Confédération du Nautisme et de la Plaisance et à notre étroite collaboration avec la Fédération des Industries Nautiques.

Sur le plan institutionnel, saluons également le CNOSF avec qui les actions communes ont été multiples, notamment dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. La FFVoile a été force de proposition pour permettre au mouvement sportif de mesurer l'impact de la crise, alerter les pouvoirs publics sur notre utilité sociale et notre poids économique. Cette action commune s'est par exemple matérialisée par le mouvement « SOS Sport en détresse » lancé par le CNOSF qui a permis de sensibiliser le Président de la République sur le sujet.

En tant que fédération sportive labellisée Terre de Jeux 2024, nous travaillons également conjointement avec le COJO, Paris 2024, en faveur d'une triple ambition partagée : une organisation exemplaire, des résultats exceptionnels et un héritage durable. Au niveau national, 17 structures ont d'ailleurs été nommées Centres de Préparation aux Jeux Olympiques 2024 pour la voile en 2020 afin d'accueillir les délégations du monde entier sur leur territoire le temps d'un stage de préparation, ou comme base arrière pendant les Jeux.

La préparation des JO 2024 se fait également avec un autre de nos fidèles partenaires institutionnels, à savoir l'ENVSN. Que ce soit sur le plan sportif, de la recherche ou en termes de formation, les axes de coopération sont riches et mutuellement bénéfiques.

En 2020, la FFVoile a également noué de nouveaux partenariats avec d'autres fédérations sportives. Nous nous sommes engagés formellement avec la FFSurf sur plusieurs priorités d'actions communes : mise en place d'opérations visant à préserver les océans et l'environnement, construction d'approches partagées en termes de sécurisation des lieux de pratiques, renforcement des échanges en matière de formation ou encore défense des intérêts des pratiquants et des clubs auprès des autorités compétentes. Sur ce dernier sujet, nous avons aussi fait le choix de nous rapprocher d'autres fédérations d'activité de pleine nature, notamment celles d'Equitation et de Golf.

Enfin, pour en terminer avec ces partenaires institutionnels, soulignons les liens forts entre la FFVoile et l'Agence Nationale du Sport qui s'est imposée comme l'interlocutrice incontournable que ce soit pour la haute-performance ou le développement des pratiques.

Cette collaboration entre la FFVoile et l'ANS sur le développement des pratiques a notamment été illustrée en 2020 par la Campagne PSF FFVoile. Pour la première fois de son histoire, notre Fédération a eu pour mission de gérer une enveloppe de 1,1 M€ pour cofinancer des actions de son réseau dans le cadre de son Projet Sportif Fédéral. La gestion de ce dossier stratégique a permis de renforcer notre Projet Fédéral co-construit en 2019 avec les clubs, les CDVs, les Ligues, dossier que j'ai d'ailleurs eu l'occasion de présenter lors du 1er trimestre 2020 à l'occasion de multiples rencontres territoriales. Le PSF renforce la cohérence entre les actions menées au niveau local, les projets de développement au niveau départemental et régional et les grandes orientations et priorités fédérales. La Campagne 2020 fut une belle réussite. J'en veux pour preuve le fort engouement de nombreuses structures affiliées qui ne déposaient plus de dossiers dans le cadre du CNDS et qui ont déposé des demandes dans le cadre de cette opération fédérale. 675 actions ont été soumises en 2020 contre moins de 400 en 2019. 258 structures du réseau ont participé à cette Campagne contre seulement 183 l'année précédente.

Dans ce contexte de forte augmentation des dossiers, seulement 34 % des demandes ont pu être satisfaites ce qui a pu parfois créer sur le terrain une frustration inévitable. Néanmoins, je souhaite remercier les très nombreux acteurs (élus locaux ou nationaux, salariés FFVoile, cadres techniques intervenant au niveau national ou régional…) qui ont été impliqués dans la gestion de ce dossier à tous les niveaux et qui ont permis une sélection cohérente et transparente. Ce travail a aussi permis de réorienter une partie des financements directement vers les clubs conformément à une attente de l'ANS et à une volonté de la FFVoile de mettre le club au cœur du projet. Le processus sera encore amélioré en 2021 et nous savons que nous pouvons compter sur notre réseau pour de nouveau proposer de nombreuses actions remarquables à cofinancer.

La Campagne PSF FFVoile n'a pas été le seul levier financier activé par la FFVoile en 2020 pour accompagner son réseau. Grâce à une gestion budgétaire prudente de la part du Siège fédéral, des économies substantielles ont pu être réalisées. Parallèlement, grâce au dynamisme de nos clubs notamment cet été, la FFVoile a enregistré des recettes supérieures à celles prévues lors de l'AG de juin dernier. Dans ce contexte, nous avons décidé en fin d'année de lever un plan d'aide inédit à hauteur de 300 000 € pour remercier nos clubs. 755 de nos structures ont été récompensées et bénéficient d'une aide à faire valoir sur notre Boutique Clubs pour accompagner le lancement de leur saison 2021. Cette aide financière s'ajoute aux 60 000 € distribués dans le cadre du Top Clubs qui a été maintenu. Enfin une enveloppe de 40 000 € a également été versée aux Comités Départementaux et Territoriaux de Voile, acteurs qui ont été cruciaux dans l'accompagnement de nos clubs en 2020.

Les Ligues ont également bénéficié du soutien de la FFVoile et notamment de sa cellule d'accompagnement des territoires et des cadres. Celle-ci œuvre notamment à la conception, au lancement et à l'évaluation de plans de développement territorial au service des politiques publiques. Certains plans Régionaux Nautisme et Voile ont été concrétisés à l'image de ceux de la Région Sud ou Occitanie avec de larges financements publics à la clé qui permettent par exemple des investissements matériels dans la flotte collective. D'autres sont en cours de rédaction ou de finalisation grâce notamment à des aides financières de la FFVoile pour, entre autres, pérenniser un poste d'agent de développement. Sur ce sujet d'animation territoriale, nos Conseillers Techniques et Sportifs jouent un rôle clé. Nous en

avons pleinement conscience et nous les accompagnons, via notre Direction Technique, vers un plan de carrière et des formations adaptées. Ce travail est d'ailleurs remarqué par notre ministère qui, dans une période de réduction des effectifs, nous a renouvelé à plusieurs reprises sa confiance en maintenant tous nos précieux postes de CTS.

Il y a une tout autre thématique sur laquelle les échanges avec le ministère des sports ont été riches en 2020. Il s'agit de la lutte contre les violences, notamment sexuelles, au sein du mouvement sportif. Suite à la révélation d'affaires qui ont secoué notre milieu, la ministre en a fait un sujet prioritaire car les abus, les agressions et le harcèlement sexuel se rencontrent dans toutes les disciplines sportives et à tous les niveaux de pratique. Il serait illusoire de penser que la voile échappe à ce constat donc nous avons fait le choix de nous engager fortement pour limiter au maximum les situations à risques et protéger nos pratiquants. La voile et le sport en général doivent rester un plaisir et un temps de convivialité pour tous nos membres.

Dans ce contexte, nous avons mis en place l'an dernier une cellule fédérale dédiée et une procédure simple de signalement. Nous avons envoyé des affiches dans les clubs et défini des axes prioritaires d'actions. Parmi ceux-ci, on retrouve la libération de la parole dans le monde de la voile, la protection de ses licenciés et de ses clubs, la sensibilisation et la formation des acteurs du réseau fédéral, l'écoute et l'accompagnement des victimes, le renforcement des échanges entre acteurs en charge des procédures disciplinaires, administratives et judiciaires ou encore le contrôle des sanctions. Une première session de sensibilisation a été organisée pour le réseau lors d'un Webinaire en décembre et ces opérations sont renouvelées en 2021 (déjà deux sessions à destination des entraineurs intervenant dans le haut-niveau). Dans ce contexte, il nous a paru primordial de nous entourer d'une expertise extérieure et nous avons conclu en fin d'année une convention de partenariat avec l'association Colosse aux Pieds d'Argile. Leurs équipes vont nous conseiller et surtout vous accompagner car ce sont vous, bénévoles et professionnels, qui êtes, dans une logique de prévention, les premiers remparts à ces risques. Nous sommes humbles face à ces situations mais déterminés à les limiter au maximum.

Dans la même perspective, la FFVoile a préparé en fin d'année le contrôle de l'honorabilité de tous ses licenciés qui exercent des fonctions de dirigeants ou d'éducateurs. Depuis le 1er Janvier, ces derniers sont donc invités à renseigner leur Nom de Naissance et leur Lieu de Naissance. Ces éléments, en complément des informations déjà collectées lors de la prise de licences, permettent de veiller à ce qu'une personne ayant fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits graves en lien avec des violences n'exerce pas comme encadrant ou dirigeant au sein d'une structure affiliée, d'un CDV ou d'une Ligue.

Nous constatons que nous pouvons compter sur le soutien de notre réseau fédéral sur cette thématique avec un taux de réponse déjà très satisfaisant.

La mise en place de ce contrôle de l'honorabilité a nécessité, comme vous pouvez l'imaginer, un développement informatique et ce ne fut pas le seul en 2020. En effet, la digitalisation de notre Fédération s'est poursuivie avec pour objectif de simplifier le travail de notre réseau et de renforcer la visibilité de nos offres. Dans cette optique, nous avons par exemple lancé une nouvelle interface pour Fairedelavoile.fr qui se veut plus moderne, complète et ergonomique, notamment pour y accéder sur Smartphone. Par ailleurs, l'interface accepte désormais l'ensemble des solutions tierces de gestion des clubs et remonte les offres de plus en plus nombreuses ce qui permet aux internautes Fans de Voile et futurs pratiquants d'accéder à une plus large palette d'activités. Le site fédéral a quant à lui été allégé en termes de contenu et parallèlement l'Espace Club a été complètement repensé pour regrouper toutes les informations et ressources dédiées de notre réseau. En quelques mois, et notamment pendant le confinement, il est devenu un outil incontournable. Côté formation, la dématérialisation des grilles de certifications des livrets CQP et Moniteur Fédéral permet aux évaluateurs de remplir directement en ligne leurs notations, leur offrant ainsi un gain de temps. La possibilité nouvelle de télécharger son attestation d'affiliation ou de demander et payer en ligne sa carte publicité sont également des améliorations notables. Concernant justement le paiement en ligne, la FFVoile a poursuivi sa collaboration avec la solution E-Cotiz.

En termes de communication, la Newsletter Club a également été modernisée et plus structurée avec un envoi hebdomadaire. Cet outil s'est imposé en 2020 comme un canal essentiel de transmission d'informations et de partages de bonnes pratiques. Nous continuons à innover pour proposer des contenus toujours plus attractifs. A ce titre, le podcast "C'est Mon Club" lancé par la FFVoile pour mettre en avant ses structures, là où naissent les passions et les Champions, en est une illustration.

Enfin si l'interface du Pass FFVoile n'est pas l'évolution d'un outil, mais plus exactement la création d'un nouvel outil, elle préfigure l'évolution future des espaces de saisies des passeports et des licences. Ce Pass FFVoile a été lancé en 2020 et répond à une attente du terrain. En effet notre offre en termes de titres et de licences n'était pas toujours adaptée pour un cours particulier, une location à la journée, un rallye nautique. Ce titre de participation à la journée qui couvre toutes les pratiques non compétitives vient donc combler ce besoin. Le contexte sanitaire a évidemment freiné la mise en place d'une réforme des licences et des titres plus ambitieuse mais le Pass FFVoile constitue néanmoins une avancée majeure. Des évolutions sont également prévues à moyen terme sur les licences sportives et notamment compétitives.

Et justement, dans cette dernière partie de rapport moral, je souhaite m'attarder sur cette pratique sportive et compétitive. En effet, malgré le contexte sanitaire, de nombreux licenciés français ont pu exprimer leur talent lors des compétitions organisées dans un calendrier réduit dans le temps mais très dense.

Rappelons tout d'abord que la Solo Maitre Coq a été la première compétition nationale, tous sports confondus, organisée lors du déconfinement, preuve de la robustesse de nos protocoles sanitaires et du sérieux de nos organisateurs et pratiquants. Cette belle épreuve fut l'un des deux événements pris en compte pour le Championnat de France Elite de Course au Large 2020. L'autre événement fut évidemment la Solitaire du Figaro qui aura été marquante à plus d'un titre. 35 skippers en lice, de nombreux retournements de situations dans des conditions très variées qui ont offert des étapes exceptionnelles et un très beau lauréat avec Armel Le Cleac'h (Voile Banque Populaire) qui rejoint le cercle fermé des triples vainqueurs de la Course.

En voile olympique, le report des JO de Tokyo n'a pas freiné nos athlètes qui ont continué à briller sur les rares événements internationaux. Je pense par exemple au duo Quentin Delapierre et Manon Audinet qui est devenu Vice-champion d'Europe de Nacra 17 en Autriche. Une médaille qui vient confirmer le très beau potentiel de l'équipage qui représentera la France dans cette série au Japon dans quelques mois. Je pense aussi à Thomas Goyard qui s'est emparé de la médaille de bronze lors des Championnats du Monde RS:X qui se déroulaient en Australie en début d'année. Lors de ce même événement, Charline Picon est devenue vice-championne du monde confirmant son incroyable régularité dans les grands événements internationaux. Cette régularité fut de nouveau récompensée en fin d'année avec un 4ème titre européen pour Charline lors du Championnat d'Europe de RS:X au Portugal. A l'image de sa Championne Olympique 2016, notre Equipe de France de Voile sera ambitieuse à Tokyo !

« Réussir Tokyo et Préparer Paris », c'est le projet de la FFVoile en termes de haute-performance dans cette période si particulière de chevauchement de 2 Olympiades. Il se matérialise par un accompagnement fort de la Génération 2024 avec de nombreux athlètes à fort potentiel qui bénéficient d'un soutien financier, matériel et humain de la part de la FFVoile. Ces athlètes se sont construits sportivement grâce à l'incroyable travail de nos clubs. Ces athlètes ont ensuite été détectés grâce à nos cadres sportifs et à nos Dispositifs Régionaux d'Entrainement. Ces athlètes ont atteint le haut-niveau grâce, pour la plupart, au travail de nos Pôles. C'est tout l'écosystème fédéral qui permet d'offrir aux athlètes, qui sont la vitrine de notre sport, les meilleures conditions d'entrainement possibles.

Ce projet « Réussir Tokyo et Préparer Paris » nécessite également un bel engagement en faveur des futures disciplines olympiques. Et cet engagement a largement porté ses fruits en 2020 puisque les français ont brillé sur ces nouveaux supports olympiques. En iQFoil, la future planche à voile des Jeux Olympiques à partir de 2024, Hélène Noesmoen a dominé la discipline en s'offrant le titre de Championne d'Europe, quelques jours après son titre de Championne du Monde Formula Foil. Nicolas Goyard est lui aussi devenu Champion du Monde chez les Hommes et a pris une médaille de Bronze au Championnat d'Europe. En kitefoil, Axel Mazella a décroché le titre européen en FormulaKite en devançant Maxime Nocher pour un magnifique doublé Français.

Si l'iQFoil et le Kitefoil ont été confirmés dans le programme des Jeux Olympiques de Paris, le CIO a en revanche repoussé sa décision pour l'épreuve Offshore en Double Mixte. Une épreuve dans laquelle la France brille à l'image de Marie Riou et Benjamin Schwartz qui ont été sacrés Champions d'Europe de la discipline en 2020 après une fantastique « remontada » lors de la dernière nuit. Une épreuve pour laquelle la France milite car non seulement elle constitue une magnifique vitrine pour le savoir-faire français mais aussi et surtout parce qu'il s'agit d'une opportunité incroyable pour notre sport que ce soit en termes de reconnaissance de la diversité de nos pratiques, de promotion de la mixité ou de visibilité médiatique. Dans ce contexte, j'ai récemment transmis à tous les Présidents des Fédérations de Voile dans le monde un courrier pour faire de nouveau la promotion de la course au large mixte et les inviter à se rapprocher des membres du CIO de leur pays. Nous avons obtenu de très nombreux retours positifs suite à cette démarche, notamment de la part des nations influentes dans la gouvernance sportive mondiale (Etats-Unis, Royaume-Uni, Australie…).

Afin de faire en sorte que la voix de la France puisse porter du mieux possible au niveau international, il est également nécessaire d'être représenté au sein de notre Fédération Internationale. Ce fut également un axe de travail en 2020 qui a produit d'excellents résultats puisque l'Assemblée Générale Elective de World Sailing a été un succès pour la France.

A l'occasion de cet événement au cours duquel le chinois Quanhai Li est devenu le nouveau Président de World Sailing, Yann Rocherieux a été élu au Board. Ce n'est que la deuxième fois qu'un français est élu vice-président de notre instance internationale, plus de 25 ans après Jean-Louis Monneron. Le Council de la fédération compte donc deux Français en son sein puisque je continue d'y représenter le Groupe D. Par ailleurs, 11 français ont été élus dans 16 des Comités, Sous-comités et Commissions de World Sailing, qui sont des lieux stratégiques de discussion et de préparation aux décisions marquantes autour de l'évolution de la pratique de la voile. Parmi ces 11 français, Cédric Fraboulet a été nommé Vice-Chairman de l'Equipment Committee et Corinne Migraine, Vice-Chairwoman de l'Oceanic and Offshore Committee.

Corinne qui avec Jean-Pierre Salou et toutes les équipes du Département Compétition - Performance a aussi été mobilisée en 2020 pour structurer l'animation sportive et compétitive au niveau national. Grâce à une belle entraide et cohésion entre les différents organisateurs, les clubs, les classes, les Ligues et les services fédéraux, la saison sportive a pu être réorganisée en un temps record. De belles régates locales, départementales et régionales ont pu se dérouler dès l'été et le calendrier s'est très fortement densifié en septembre et octobre.

Certaines de nos compétitions emblématiques ont malheureusement dû être annulées mais d'autres ont pu être reportées à l'Automne pour le plus grand plaisir de nos licenciés. Ce ne sont par exemple pas les 1 700 navigateurs et navigatrices qui ont pu participer au Spi Ouest France - Destination Morbihan qui me contrediront. C'est effectivement à l'Automne que se sont déroulés une grande partie de nos Championnats de France. Un grand merci et bravo aux organisateurs pour leur engagement à nos côtés, pour leur professionnalisme et leur détermination. Il a fallu parfois batailler contre des décisions préfectorales. Il a toujours fallu adapter la tenue de l'événement pour prendre en compte le contexte sanitaire mais nous pouvons être fiers collectivement du travail accompli. Ces Championnats de France, organisés en dériveurs ou en habitables, en kites ou en VRC, en multicoques ou en windsurf, ont été pour de nombreux licenciés le point d'orgue de leur courte saison sportive. Et lorsque les compétitions furent interdites, de nombreux pratiquants en ont profité pour s'amuser en e-sailing, et certains ont même brillé lors du Championnat du Monde de Voile Virtuelle ou de la e-Sailing Nations Cup.

Sur le plan événementiel, la FFVoile a également pu organiser la Ligue Nationale de Voile à La Rochelle. Pour cette unique compétition 100 % interclubs, 18 équipages se sont affrontés. Bravo à l'APCC Voile Sportive pour sa très belle victoire. Avec notre partenaire ENGIE nous avons également pu organiser 4 étapes de l'ENGIE KITE TOUR (Arcachon,

Wimereux, Grande Motte, Hyères). A Hyères, plus de 100 Kitesurfers étaient sur la ligne pour un week-end magnifique de glisse. Une nouvelle belle preuve de l'intégration réussie du kiteboard dans notre Fédération

En parlant d'intégration d'une nouvelle discipline à la FFVoile, je souhaite aussi souligner le développement du wingfoil dans nos clubs, que la FFVoile accompagne. J'en veux pour preuve l'intégration de cette discipline à nos garanties d'assurances fédérales, la création d'un code bateau spécifique pour l'organisation de compétition ou la possibilité d'encadrement de l'activité par nos professionnels.

L'action de la FFVoile sur le plan sportif est effectivement loin de se limiter au volet événementiel. En 2020, nous avons par exemple restructuré intégralement la pratique sportive du windsurf pour l'axer sur la pratique du plus grand nombre en privilégiant l'accessibilité du matériel et des parcours sportifs attractifs et ludiques. La grande réforme des classements fédéraux a été finalisée et elle entre en vigueur en 2021 pour répondre à deux de nos objectifs phares: « Plus de Voiles sur l'eau » et « 1 000 Clubs en bonne santé ». Les classements sont donc plus incitatifs à l'augmentation de la participation des licenciés sur les compétitions et encouragent les clubs à se développer autour d'une forte animation sportive sur leur territoire, et ainsi augmenter leur attractivité. Cette réforme met en valeur le parcours sportif d'un club comme celui d'un licencié.

L'animation et les pratiques compétitives dans les ligues, les CDVoile et les clubs constituent un enjeu majeur pour la FFVoile. Dans ce contexte, il est primordial d'innover en permanence pour répondre aux attentes du terrain. Nous avons souhaité en 2020 valoriser et développer l'animation en club à travers le réseau des animateurs de club. Pour cela un espace dédié a été créé afin de pouvoir échanger les bonnes pratiques sur ce sujet. L'animation sportive permet de fidéliser nos licenciés dans nos clubs dont certains seront les Champions de demain. Franck Cammas, élu Marin de la Décennie, et nos incroyables sportifs du Vendée Globe en sont une preuve éclatante.

Je ne peux conclure ce rapport moral sans revenir brièvement sur cette incroyable édition du Vendée Globe. Si les normes sanitaires ont empêché les animations grand public et la foule aux départs et aux arrivées aux Sables d'Olonne, ce Vendée Globe aura fait vibrer des millions de français (et d'étrangers) pendant près de 4 mois. Je tiens à féliciter les organisateurs et la Classe IMOCA, à côté desquels nous nous sommes résolument engagés, pour faire partir cette incroyable aventure. Il faut en effet se souvenir que la tenue de cet événement était loin d'être évidente au printemps dernier. La FFVoile a coordonné, avec l'IMOCA, un travail collaboratif auprès de la DIGES pour positionner le Vendée Globe comme un grand événement sportif à l'égal du Tour de France Cycliste ou Roland Garros afin d'une part qu'il puisse être préservé et d'autre part que la Vendée Artic Les Sables d'Olonne puisse être organisée pour permettre de qualifier certains skippers.

Cette 9ème édition aura été exceptionnelle tant d'un point de vue sportif qu'émotionnel. Suspens à tous les niveaux jusqu'à la dernière heure, rebondissements permanents, bataille inattendue entre les foilers et les non-foilers… Depuis le 8 novembre, les 33 navigatrices (elles étaient 6, un record) et navigateurs nous ont offert un spectacle et une dramaturgie inoubliables. Ce Vendée Globe vient sacrer un magnifique vainqueur, Yannick Bestaven (Maitre Coq), qui aura fait preuve d'un mental d'acier malgré une remontée de l'Atlantique pour le moins complexe. Son dauphin Charlie Dalin (Apivia), qui a franchi la ligne en premier, est un modèle de sportivité, en plus d'être un marin d'exception. Le podium a été complété par Louis Burton (Bureau Vallée) au terme d'une course pleine de courage et d'abnégation. Je ne peux malheureusement pas m'attarder sur les incroyables performances de nos 33 Championnes et Champions mais permettez-moi d'avoir un mot particulier pour 4 d'entre eux. Clarisse Crémer (Banque Populaire) est devenue la nouvelle détentrice du record marin du Tour du Monde en solitaire en monocoque et a montré, encore une fois, que les femmes avaient toute leur place dans le monde de la course au large. Elle a aussi donné envie, j'en suis certain, à de nombreuses jeunes filles et femmes de pousser la porte d'un club de voile grâce à son enthousiasme et à sa spontanéité. Le capitaine Damien Seguin (Groupe APICIL), est non seulement un ambassadeur de la voile inclusive mais aussi et surtout un navigateur hors pair. Et puis le mot de la fin sera naturellement pour Kévin Escoffier (PRB) et Jean Le Cam (Yes We Cam). Kévin a fait preuve d'un sang-froid et d'une lucidité remarquables lorsque son bateau a pris l'eau. Le roi Jean a incarné à lui seul lors de son sauvetage héroïque, une des plus belles valeurs de notre sport qu'est la solidarité des gens de mer. La voile c'est bien plus qu'un sport !

Mes chers amis, soyons fiers d'être des voileux ! Comme j'aime le répéter, gardons en tête que nous avons fondamentalement raison puisque nous apprenons à des terriens à se déplacer sur les 2/3 liquides de la planète à l'aide d'une énergie gratuite. Réjouissons-nous donc de voir des voiles sur l'eau que ce soit en mer ou sur les plans d'eau intérieurs ! Grâce à l'incroyable engagement de vous toutes et tous, professionnels comme bénévoles, nous permettons à de nombreux français de pratiquer notre passion et nous apportons notre contribution à la société dans son ensemble.

Evidemment cette année 2021 débute pour l'instant doucement. Les mesures sanitaires et le couvre-feu renforcé ne nous permettent pas encore de pratiquer notre passion comme nous le souhaiterions, tel que nous en avions l'habitude. Néanmoins, vous pouvez compter sur votre Fédération pour continuer à défendre vos intérêts, pratiquants comme clubs. Vous pouvez compter sur nous pour accompagner cette reprise, notamment pour vous aider à fidéliser vos adhérents. Dans cette optique la FFVoile a par exemple lancé une opération de « Parrainage » inédite pour récompenser les licenciés 2021 qui amènent un nouveau pratiquant dans leur club. Nous préparons la saison printanière et estivale avec un calendrier sportif déjà très rempli. L'expérience acquise en 2020 nous permet aussi d'aborder sereinement l'accueil des milliers de français dans nos écoles de voile. Nous préparons aussi l'avenir à plus long terme à l'image de notre nouveau partenariat avec Tribord, la marque du nautisme du groupe Decathlon. Cette collaboration, qui dépasse largement celle d'un simple équipementier, va notamment nous permettre de proposer des produits adaptés et éco-conçus, au meilleur tarif, pour démocratiser la navigation.

Nous abordons aussi cette nouvelle année avec des finances solides malgré la crise qui nous a tous durement frappés. Comme Ed Russo notre dynamique Trésorier vous l'expliquera tout à l'heure, notre maison commune est en bonne santé. C'est le fruit d'une bonne gestion de la part des collaborateurs et des élus pendant ces 4 années.

Je profite d'ailleurs de ce moment pour remercier l'ensemble des équipes, les salariés de droit privé et public, qu'ils soient cadres ou non-cadres, la direction, les élus du Bureau Exécutif et du Conseil d'Administration. Durant cette Olympiade, dans une météo difficile et tout particulièrement lors de cette dernière année, vous vous êtes impliqués, vous avez fait preuve de créativité, vous vous êtes engagés auprès de notre si beau sport et de notre fédération. Un engagement qu'incarnent nos deux vice-présidents délégués, Claire Fountaine et Henry Bacchini, qui nous transmettent sans compter leur expérience et leur passion. Un engagement sans faille, c'était également une des principales qualités de notre ami Régis, disparu trop tôt, et pour qui j'ai une pensée particulière aujourd'hui. Grâce à vous, nous avons pu, ensemble, surmonter ces difficultés et je tenais tout particulièrement durant cette Assemblée Générale à vous en remercier chaleureusement. Un grand merci également à notre DTN Jacques Cathelineau qui va pourvoir profiter d'une retraite méritée après une magnifique carrière au service de la voile française !

Et tel que nous l'a prouvé l'année 2020, c'est ensemble, clubs, structures déconcentrées, équipes fédérales et élus, dans le cadre d'une démarche fédérée, que nous arriverons à surmonter les contraintes de cette pandémie. Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur la certitude que notre action collective participe in fine au développement d'un sport formidable.

Merci à toutes et tous et bonne assemblée générale.

M. MERIC, secrétaire général.- Merci Nicolas.

Je ne vois pas sur le tchat de remarques particulières sur le rapport moral du Président.

Y a-t-il des remarques ? *(Non)*

Nous avons 136 présents ou représentés correspondant à 95 935 voix sur les 141 inscrits, le total représentant 97 652 voix.

III. Rapport financier 2020

1. Présentation des comptes par le trésorier

M. Ed RUSSO, trésorier.- Je vous signale la présence de nos commissaires aux comptes KPMG, représentés par Bernard BAZILLON & associés et Alexandre de FROISSARD, sénior manager qui présenteront leur rapport à la fin de ma présentation.

Tout d'Abord, je tiens à remercier tout particulièrement Catherine LEMOINE qui va partir pour un nouvel horizon très bientôt après 17 ans de loyal service à la Fédération. Je souhaite remercier Catherine pour son dévouement professionnel à la FFVoile. Elle est encore là aujourd'hui. Elle a passé beaucoup de temps à la Fédération pour assurer la clôture des comptes chaque année. Je la remercie surtout pour son intégrité absolue au bon fonctionnement du service comptable et financier de la FFVoile.

Matthieu POISSONNIER est arrivé le 1er mars 2020 en tant que responsable adjoint du service comptable et financier. Après une semaine au bureau, on l'a renvoyé à la maison où il est resté quelques mois suite au confinement ; l'intégration n'a pas été facile en période de confinement mais Mathieu et Catherine ont fait un travail remarquable de transition au cours de cette année difficile. C'est mon avis que j'exprime ici.

Je laisserai les commissaires aux comptes vous donner leur impression sur la qualité de la clôture des comptes et le fonctionnement actuel du service comptable lors de leur rapport.

Je souhaiterais reconnaître la contribution de Marie-Thérèse JOURDAS, bénévole à la Fédération mais qui joue un rôle important pour le contrôle interne du service comptable dont les commissaires aux comptes pourront également témoigner.

Je souhaiterais souligner deux réserves par rapport à la présentation des comptes. J'ai fait deux modifications par rapport aux comptes audités pour avoir une vision plus économique. Les nouvelles normes comptables nous imposent de comptabiliser les subventions dès la signature. Il s'agit de « La Mer est à Vous ». La subvention de 2,6 M€ a été comptabilisée dès la signature de la convention signée en 2020. Pour cette présentation, on a neutralisé cette norme pour avoir une vision plus économique. Parallèlement, les produits 2020 sont réduits des fonds dédiés de 765 K€.

Passage des comptes audités aux comptes de gestion

Les produits totaux de 14 477 000 € et les charges de 14 709 000 € avec une perte nette de 231. Pour avoir une vision plus économique, il faut faire deux retraitements concernant « La Mer est à Vous » d'une part et les fonds dédiés d'autre part. Dans la comptabilisation des comptes audités, on comptabilise la totalité de la subvention de « La Mer est à Vous » dès 2020 alors que la consommation de cette subvention est étalée dans le temps. En effet, en 2020, on a consommé uniquement 146 000 € de cette subvention parce que le projet a démarré à l'automne 2020 ; il reste 2,538 M€ à consommer dans les années futures dont à peu près 800 000 € en 2021, etc. Pour avoir une vision plus économique de l'activité 2020, on a extrait cette partie de report de « La Mer est à Vous » de 2,538 M€. De même pour les fonds dédiés, on a reçu environ 3 M€ pour le CO/CPO mais on n'a consommé que 2,2 M€ en 2020. De ce fait, il y a 765 000 € reportés pour consommation en 2021. On a enlevé ce produit et ces charges dans les comptes pour avoir une vision compte de gestion telle que présentait dans le tableau 11,175 M€ de produits et 11,406 M€ de charges.

en K€	2019	2020B	2020
Produits	13,630	10,241	11,175
Charges	13,603	10,637	11,406
Résultat Net	28	(396)	(231)

Ce tableau est une synthèse du compte de résultat pour l'année 2020 comparée à la colonne du milieu qui est le budget présenté à l'assemblée générale de juin dernier et, ensuite, le réel 2019. Dans le budget, on avait prévu une perte de l'ordre de 400 000 € et,

finalement, on termine l'année avec une perte de l'ordre de 231 000 €, soit environ 165 000 € de mieux que le budget.

Je vais expliquer les écarts par rapport au budget et, ensuite, par rapport à 2019 en cinq ou six points qui résument facilement le passage du budget à l'année réelle ou bien le passage de 2019 à 2020.

SI l'on commence avec le budget, on a un écart favorable d'activité au niveau de produits de 934 000 € et un résultat net favorable de 165 000 €. Je vais expliquer 85 % des écarts.

Tout d'abord, on a modifié la méthode de facturation du passeport voile régionalisé depuis 2020. C'est la Fédération qui facture le club pour le compte du passeport voile régionalisé. En contrepartie, il y a une charge vers la ligue pour la quote-part de ce même passeport. Cela gonfle le chiffre d'affaires de 547 000 € et les charges du même montant ; l'impact du résultat net est zéro. Cette modification du traitement du passeport voile régionalisé n'était pas pris en compte dans le budget, et cela augmente les produits et les charges de 547 000 €. Il y avait aussi le projet « La Mer est à Vous » à hauteur de 147 000 € de produits et de charges, résultat net zéro. Par ailleurs, au niveau des licences, Nicolas a bien mentionné le dynamisme des clubs cet été et les hypothèses prises au moment où le budget était construit étaient prudentes. Au niveau des produits, il y avait 521 000 € de recettes de licences de plus avec une contribution nette de 304 000 €. Ensuite, il y avait une action exceptionnelle avec le projet « Merci aux clubs » et « Merci aux CDVs » de 340 000 € de charges supplémentaires. Finalement, la boutique a surperformé grâce à l'activité exceptionnelle des clubs cet été ; elle a contribué à hauteur de 346 000 € de plus que ce qui avait été prévu en juin suite au budget prudent avec un confinement prévu plus long. Voilà l'explication par rapport au budget.

Par rapport à 2019, les écarts sont beaucoup plus importants. Au niveau des plus grands écarts, ce sont les fonds dédiés. Comme on n'a pas pu consommer 100 % de CO/CPO reçus de l'agence en 2020, on a reporté 765 000 € en 2021, soit une baisse d'activité au niveau des produits et des charges. La baisse des produits est de l'ordre de 2,5 M€. En 2019, non seulement la SOF mais aussi la World Cup finale à Marseille ont contribué à hauteur de 700 000 € de produits. Au niveau des licences, on a fait environ 500 000 € de moins que 2019. On a une baisse du résultat net aussi avec le projet exceptionnel « Merci aux clubs ». Voilà les éléments qui expliquent 80 % des écarts.

La trésorerie de la Fédération s'est fortement améliorée en 2020.

	2017	2018	2019	2020
Disponibilités & VMP	557	208	461	764
Dette bancaire	(157)	(433)	(534)	(69)
Trésorerie nette	**400**	**(225)**	**(73)**	**695**
Flux de trésorerie		**(625)**	**151**	**768**

En 2017, la trésorerie nette était de 400 000 €. En 2018, on a eu un endettement net de 225 000 €. En 2019, on a un endettement net de 73 000 €. En 2020, on arrive avec une trésorerie nette de 695 000 €. La variation d'une année à l'autre se définit par ce que l'on appelle le flux de trésorerie, qui est tout simplement l'écart de trésorerie nette entre l'année précédente et la fin de l'année en cours. Pour l'année 2020, entre la trésorerie nette de moins 73 000 € fin 2019 et la trésorerie nette fin 2020 de 695 000 €, on a un flux de trésorerie de 768 000 € positif en dépit de quatre points qui ont eu des effets négatifs :

- Depuis deux ans, on avait pris du retard sur le traitement des comptes fournisseurs. Au cours de l'année 2020, on a fait un gros rattrapage. De ce fait, le compte fournisseurs a baissé de l'ordre de 600 000 €. Quand le compte fournisseurs baisse et que l'on paie plus vite nos fournisseurs, on a un décaissement de trésorerie.

- Par ailleurs, « La Mer est à Vous » a démarré en 2020 alors que les subventions pour ce même projet sont arrivées en 2021, soit une consommation de la trésorerie de 147 000 €.

- Il y a eu aussi plusieurs plans d'investissements disponibles en 2020 avec l'agence essentiellement. Comme vous le savez, on doit financer 100 % de ce plan au début et, ensuite, on est remboursé par l'agence après justificatif de ces dépenses ; ce qui explique les 130 000 € d'investissements plus importants en 2020 par rapport à 2019.

- Enfin, on n'avait pas fait les prélèvements aux clubs fin décembre, ce qui a été fait tout début janvier 2021 à hauteur de 228 000 € de trésorerie que l'on aurait dû avoir en 2020 reportés en 2021.

Tout ceci pour arriver à un flux de trésorerie positif avec une meilleure gestion des créances ramenées à un niveau à jour à fin 2020 que ce soit pour les créances externes ou les créances de ligues. On avait aussi quelques retards de remboursement avec le CNDS sur le plan bateau les années passées que l'on a pu rattraper en 2020. Puis, on a encaissé 3 M€ de subventions par l'agence et on n'a décaissé que 2,2 M€. C'est pour cette raison que l'on a pu améliorer la trésorerie et le flux de trésorerie en 2020.

On a lancé un projet pour favoriser la trésorerie des clubs qui continuent cette année. On fait les prélèvements de licences des clubs avec un mois de retard. On laisse actuellement entre 500 000 € et 600 000 € aux clubs qui sont dans le prélèvement direct, environ 805 clubs. On a pu faire cela suite à une meilleure gestion de la trésorerie.

Le ratio d'autonomie financière de la Fédération et le délai de paiement. Le rôle du trésorier est de contrôler cette autonomie financière, d'assurer une bonne autonomie financière, les sources de financement et, par ailleurs, le respect des règles des délais de paiement. Le délai de paiement en France est de 45 jours maximum. Notre obligation est de respecter ce règlement.

Quand on regarde le haut du tableau, on regarde tout d'abord le ratio d'autonomie financière ; ensuite, on va regarder les fonds propres/situation nette, c'est-à-dire les réserves qui sont autour de 2,2 M€ au début. Aujourd'hui, on se trouve à 1,959 M€. On a une baisse par rapport à 2019 tout simplement parce qu'il y a une perte de résultat net en 2020 à hauteur de 231. Ensuite, on va comparer ce fonds propre par rapport au montant total du bilan de l'ordre de 6,8 M€ en 2020 pour tirer un ratio. La dernière ligne fonds propres/bilan total, le ratio était de 39 % au début de cette période 2017 et, en 2020, on est à 32 %. Pa rapport à 2019, on constate une forte amélioration ainsi que par rapport à 2018. L'autonomie financière de la Fédération s'améliore depuis deux ans.

en K Euro	2017	2018	2019	2020
Fonds Propres/Situation Nette	2,212	2,163	2,190	1,959
Trésorerie nette	400	(225)	(73)	695
Total Bilan	6,088	8,075	7,634	6,823
Fonds Propres / Bilan Total	36.3%	26.8%	28.7%	28.7%
Fonds Propres / Bilan Total hors Tréso. nette	**38.9%**	**26.1%**	**28.4%**	**32.0%**

On a ensuite le délai moyen de paiement des fournisseurs. Ce simple ratio est un indicateur approximatif.

Le délai moyen de paiement des fournisseur	2018	2019	2020
Compte Founisseurs au 31 décembre (hors ligues)	2,529	1,763	1,080
Achats de la FFVoile (comptes 60, 61 & 62)	6,233	6,427	5,298
Le délai moyen de paiement des fournisseur	**148**	**100**	**74**

On va comparer le compte fournisseurs au bilan à la fin de chaque année à hauteur de 2,5 M€ à fin 2018 et à 1 M€ en 2020 par rapport aux achats de la Fédération, c'est-à-dire tous les comptes comptables 60, 61 et 62 à hauteur de 6 M€, un peu moins en 2020 parce qu'il y avait moins d'activités. En comparant le compte fournisseurs par rapport aux achats, on peut calculer le délai moyen en jours de paiement des fournisseurs. A fin 2018, on avait un délai moyen de 148 jours ; en 2019 : 100 jours. On constate une amélioration en 2020 : 74 jours. Cet indicateur est approximatif car il compare toute l'année les achats de la Fédération à une photo du compte fournisseurs à fin d'année. S'il y a une saisonnalité, et que beaucoup d'achats arrivent vers la fin de l'année, forcément ce ratio est un peu plus élevé qu'il devrait l'être. C'est pour cette raison qu'il y a un peu de différence : 45 jours et 74 jours sur le tableau. Fin 2020, on n'est pas encore au niveau complètement correct, c'est-à-dire un peu de retard d'environ 300 bons à payer à fin décembre qui ont été rattrapés en tout début d'année 2021.

On fait un zoom maintenant sur quelques indicateurs clés de l'activité de la Fédération au cours de l'année 2020.

Concernant les licences, la dernière colonne compare l'année réelle 2020 par rapport à la colonne budget. Dans la dernière colonne, il y a à peu près 1 M€ de plus de licences dont 547 K€ uniquement relatifs à la modification de facturation de PVR. L'écart en valeur relatif au nombre de licences c'est 521 000 €. En termes de produits nets, hors le fait de cartes de publicité en baisse de 24 000, le résultat net de cette activité dynamique de nos clubs c'est +344 000 € qui, justement, était le montant de l'aide exceptionnelle versée aux clubs et CDV entièrement liée à ce dynamisme d'activité de licences au cours de l'été passé.

Licences & divers	**2019**	**2020B**	**2020**	**20 vs B**
Licences	4,809	3,800	4,868	1,068
Cotisations Clubs	291	291	298	7
Carte de Publicité	54	54	30	(24)
Produits	**5,154**	**4,145**	**5,196**	**1,051**
Assurance	(863)	(658)	(738)	(80)
Ristournes Ligues et autres	(820)	(679)	(1,323)	(644)
Charges	**(1,683)**	**(1,337)**	**(2,061)**	**(724)**
Produits Nets	**3,471**	**2,808**	**3,135**	**327**

Communication au niveau des recettes de partenariats ou des partenariats fléchés, les deux lignes étaient alignées avec le budget. Il n'y a pas vraiment d'éléments exceptionnels. Je vous rappelle que le contrat AG2R arrive à échéance fin 2020 et n'est pas renouvelé en 2021.

Boutique

Sur la première ligne, il y a le chiffre d'affaires et la deuxième ligne : ventes internes. En 2019, il y avait 338 000 € de ventes internes qui sont juste un service d'achat de la boutique pour certains départements que ce soit la DESE ou le DCP. Jusqu'en 2019, ces ventes internes étaient comptabilisées dans les produits de la boutique et les produits de la Fédération. Avec les commissaires aux comptes, on a décidé qu'à partir de 2020, ce produit ventes internes ne devrait plus être comptabilisé. Pour comparer vraiment 2020 par rapport à 2019, il faut enlever de 2019 le 338 000 €. En 2019, les ventes externes de la boutique étaient à hauteur de 540 000 € alors qu'en 2020 ces mêmes ventes étaient à hauteur de 671 000 €. En dépit d'une activité qui n'était pas à hauteur d'une année normale, la boutique a eu une année plutôt exceptionnelle, soit une hausse de 24 % par rapport à 2019 retraitée des ventes internes.

Les charges au niveau de la Fédération, gestion et maintenance du siège, sont essentiellement des charges incompressibles. Il n'y a pas de commentaires particuliers, excepté les frais généraux et de fonctionnement où il y a un dépassement à cause de deux facteurs concernant l'année 2019 reportés en 2020 qui n'ont pas été pris en compte dans

le budget. Il y a une hausse de 26 000 € par rapport au budget et une consolidation de toutes les charges des téléphones et des photocopies alors que ces charges étaient comptabilisées dans les autres départements.

Concernant l'informatique, commissions, divers : il n'y a pas grand-chose à indiquer à l'exception d'un petit dépassement du DTN où se trouve les conventions relatives à la mise en œuvre de la politique sportive fédérale. Les relations internationales sont en forte baisse par rapport au budget avec des réunions World Sailing effectuées en visio.

Concernant les institutions fédérales, la totalité des réunions s'étant faites en GoToMeeting même après la période de déconfinement, on n'a que 57 000 € de charges en 2020 par rapport à un budget de 155 000 € et un historique de 2019 de 240 000 € ; soit une très forte baisse.

Concernant les ressources humaines, les salaires, on a une amélioration du budget essentiellement due à l'exonération exceptionnelle de charges relative à la Covid pour 102 K€ et l'économie relative à l'activité partielle de 33 K€. En effet, une partie des salariés étaient en activité partielle en 2020.

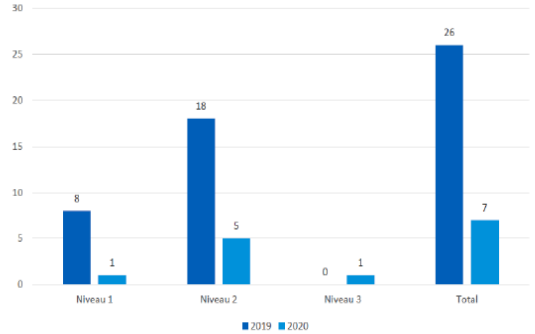
Le DESE, au niveau du produit, est en légère baisse par rapport au budget due à une non-consommation d'une partie des CPO. On voit aussi une baisse des charges du fait de l'impossibilité de poursuivre certaines actions. Dans le budget 2020, on a l'enveloppe du CESE national utilisé pour l'aide exceptionnelle de « Merci aux clubs et des CDV » qui se trouve dans cette présentation dans le département Vie Fédérale.

Au niveau des DCP, le produit 2020 est en forte baisse par rapport au budget 2020. C'est essentiellement la non-consommation de CO et CPO et l'annulation de certaines régates, soit moins de produits par rapport à une année normale d'activité. Les charges sont en baisse en conformité par rapport à la baisse des produits.

Concernant le Haut niveau, CCA, Dotations et LMV, les produits sont en forte baisse due à la non-consommation d'un montant important de subventions. Les charges sont également en baisse. La CCA présente aussi une très forte baisse d'activités que ce soit au niveau des produits et des charges par rapport au budget. Les dotations aux amortissements sont en hausse avec les plans d'actions complémentaires, soit 999 K€ en 2020 par rapport à un budget de 775 K€. « La Mer est à Vous » a démarré avec 147 K€ de charges directes en 2020 compensées par la subvention à recevoir du même montant.

Investissements : on avait un budget des investissements de 887 K€. On est en hausse de 58 K€ parce que l'on termine l'année avec 945 K€. On a une forte baisse d'investissement administratif, soit 28 K€ d'investissement par rapport au budget de 137 K€ relatif au confinement et à notre incapacité de faire des investissements. Au niveau du plan bateau, les achats de matériel coureur sont en forte augmentation par rapport à ce budget.

Vous avez ici un rapport d'audit de KPMG qu'ils commenteront. En fait, il s'agit de points de recommandation de KPMG. A la fin de chaque clôture, nos commissaires aux comptes font des points de recommandation, c'est-à-dire d'amélioration. Ici, c'est fin 2019 par rapport à fin 2020. Il est à trois niveaux. Niveau 1 : plutôt critique ; niveau 2 et niveau 3 beaucoup moins critiques. Puis, vous avez le total.



En 2019, on avait 26 points d'audit ouverts et fin 2020 on n'a que 7 points ouverts.

Au niveau du contrôle financier et les points d'audit de 26 points ouverts à 7 points:

❶ Forte amélioration du bilan financier de la FFVoile en dépit d'un résultat net négatif.

❷ Rattrapage du compte fournisseurs.

❸ Des créances en forte baisse, ce qui nous a permis de financer une baisse du compte fournisseurs.

❹ Une trésorerie nette à hauteur de 700 K€ par rapport à une dette de 73 K€ fin 2019.

❺ Une forte amélioration des points d'audit.

❻ Un outil de gestion de nouveau opérationnel. Il y a un outil de gestion opérationnel utilisé par les salariés pour suivre les engagements et les dépenses, qui s'appelle « $ Compta ». Cet outil de gestion est de nouveau opérationnel.

❼ Grâce à cet outil de nouveau opérationnel, on a pu faire le reporting CO 2020 au ministère des Sports le 9 février dernier. Alors qu'en 2020, cela nous a pris environ 9 mois. On faisait le reporting du CO 2019 en septembre et octobre. Donc, une forte amélioration vis-à-vis de nos engagements de reporting avec le ministère des Sports.

Finalement, c'est une transition complète entre les responsables du service comptable, ce que j'ai mentionné en introduction.

Je passe la parole aux commissaires aux comptes.

2. Rapports du Commissaire aux comptes

M. le Commissaire aux comptes.- Bonjour Mesdames et Messieurs. Il nous revient en fait de porter une opinion sur les comptes qui viennent de vous être présentés en détail par Ed RUSSO, je ne vais donc pas revenir sur les éléments cités. Je laisserai la parole à

Alexandre de FROISSARD pour notre intervention succincte concernant les éléments de qualité d'information financière parce qu'il a été en contact directement avec les équipes.

Je voudrais rajouter deux choses. L'année 2020 a été atypique mais c'est important de le dire parce que des éléments ont drivé la conduite de la mission et de la relation avec la Fédération à la fois la Covid 19 qui nous a permis de fonctionner avec agilité finalement, en présentiel, en distanciel en jonglant un tout petit peu les outils ont bien fonctionné ; c'est donc une satisfaction. Puis, aussi avec l'application pour l'ensemble des associations et des fondations en France, les fonds de dotations aussi du nouveau règlement comptable obligatoirement applicable à ces structures, à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2020. Cela a eu des impacts à la fois sur le fond avec des modifications de comptabilisation mais aussi sur la forme parce que, pour ceux qui ont lu les états financiers, bilan compte de résultat et annexes des comptes, vous avez vu que des éléments de comparaison qui, en cette année de transition finalement dans ce nouveau règlement, puisque l'on a l'année 2019 qui est la colonne dans les états financiers établie selon l'ancien référentiel comptable et l'année 2020 établie selon le nouveau et l'ancien comptable. Dans les annexes des comptes annuels, vous avez la comparaison rétablie. De toute façon, la comparaison a été rétablie dans la présentation de votre trésorier. Un énorme travail sur lequel reviendra Alexandre a été fait par vos équipes pour cette année de transition.

Je voudrais ajouter que nous n'avons pas eu à l'issue de la mission de différences d'audits significatives à non comptabiliser. On n'a donc pas d'élément de frottement par rapport à l'arrêté des comptes. On n'a pas eu, contrairement à 2019 aussi, d'événements postérieurs à la clôture puisque 2019 était une année atypique avec une clôture en pleine Covid. On a eu un process bien huilé, fluide d'arrêté des comptes avec une restitution de mission qui s'est effectuée le 1er mars avec Ed RUSSO, Matthieu POISSONNIER LACROIX et Catherine LEMOINE et de notre côté avec Alexandre de FROISSARD et Jean NOTTA où l'on a pu expliquer les éléments de principes et méthodes comptables, arrêté des comptes, s'ajuster et faire quelques recommandations ; notamment, ce sont des recommandations en matière de contrôle interne. Sur le reste, on n'avait pas d'autres éléments à porter à la connaissance du conseil d'administration où nous sommes intervenus le 5 mars 2021, conseil d'administration d'arrêté des comptes. C'est pour cette raison que nous pouvons certifier sans réserve les comptes qui viennent de vous être présentés avec une observation d'ordre technique que l'on met pour l'ensemble des associations, Fédération, fonds de dotations et fondations au titre de l'exercice 2020. C'est une observation sur ce changement de méthode comptable puisque le référentiel comptable est un changement de méthode comptable et donc formellement dans le rapport sur les comptes annuels nous renvoyons vers le paragraphe de l'annexe des comptes qui est suffisamment détaillé et qui explicite les éléments de comparaison entre l'année 2019 et 2020. En clair, une année très atypique dans l'arrêté et sur les éléments de présentation des comptes mais finalement qui a été extrêmement bien prise des deux côtés et du côté Fédération et des équipes d'audits nous permettant de clôturer sereinement ayant pu échanger sur les différents éléments, et c'est très important en termes d'environnement de contrôle.

Alexandre, peux-tu nous parler un peu plus de ces éléments de qualité d'informations financières qui sont fondamentales dans l'appréciation des risques ?

M. de FROISSARD, commissaire aux comptes- Bonjour à tous, bonjour Ed. Juste repréciser quelques points et revenir sur ce qu'a évoqué Ed notamment en matière de qualité comptable.

Tout d'abord, on tient à remercier l'ensemble de la direction financière, bien évidemment Matthieu qui est arrivé cette année dans un contexte un peu particulier avec la Covid et tout particulièrement Catherine LEMOINE pour toutes ces années que l'on a pu passer à vos côtés. Cette année, on a eu des travaux très conséquents dans ce contexte sanitaire. On a tout d'abord des délais toujours plus courts. Comme l'a évoqué votre trésorier, cette année, l'ANS a demandé à l'ensemble des fédérations de pouvoir faire parvenir leur reporting de la convention d'objectifs avant le 15 février, ce qui a demandé une organisation toute particulière mais des délais qui ont été respectés par les équipes financières de la Fédération.

Puis, concernant notre intervention qui s'est très bien déroulée avec une très nette amélioration de la qualité comptable. Comme l'a présenté votre trésorier sur le slide de présentation préalable, on avait auparavant jusqu'à l'année dernière près de 26 points de recommandations, surtout des points liés au dispositif de contrôle interne ; on arrive cette année avec seulement 7 points de recommandations sachant que, sur les 7 points restants, déjà des travaux ont été initiés par la Fédération et en cours de résolution. Cela traduit vraiment une amélioration de la qualité comptable et de gestion que ce soit au niveau de la direction financière mais également de tous les services de la Fédération tout au long de l'année puisque la direction financière arrive généralement en bout de chaîne et ne fait que récolter l'information qui remonte des différentes équipes de la Fédération. On remercie également l'ensemble des équipes de la Fédération pour tout le travail qui a été accompli.

Voilà ce que je voulais rajouter en complément.

M. BAZILLON, commissaire aux comptes.- Merci, Alexandre. Peut-être, Ed, je peux faire part du rapport spécial sur les conventions réglementées ainsi j'aurai fini de nos interventions.

C'est un rapport qui est présenté chaque année à l'assemblée générale qui fait part des conventions réglementées entre dirigeants de structure qui sont en relation. En fait, c'est assez formel. Une première partie précise que nous n'avons pas découverte et nous n'avons pas eu communication par la Fédération de nouvelles conventions autres que celles finalement qui ont déjà été signées durant les exercices antérieurs et qui se poursuivent durant cet exercice. Il y en a une, que je rappelle, qui est une convention passée avec l'ENVSN dont les personnes concernées sont Nicolas HENARD et Sylvie HARLE puisqu'elles sont dirigeantes des deux côtés. La nature et l'objet : la FFVoile a conclu une convention de collaboration et de partenariat technique pédagogique matériel et logistique avec l'ENVSN. Les modalités financières : le montant facturé à la FFVoile en charge sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est monté à 237 707 €. Voilà ce que j'avais à dire sur le rapport sur les conventions réglementées.

M. Ed RUSSO, trésorier.- Je vais introduire les résolutions avant qu'elles soient présentées. Comme vous le savez chaque année, il faut voter l'affectation des résultats et,

comme il y a une perte cette année, je voulais juste expliquer pourquoi cette résolution est un peu différente. Bernard, vous pouvez bien sûr intervenir ensuite si vous le souhaitez.

On va affecter la perte de 231 000 € à deux niveaux, d'une part à 97 619 € au niveau des réserves parce que c'est le montant des réserves disponibles affectées pour les pertes ; d'autre part, le solde des pertes, c'est-à-dire 133 771 € seront affectés en report à nouveau. Dans cette résolution, il y a une présentation un peu différente, que je voulais expliquer.

Bernard, voulez-vous ajouter quelque chose

M. BAZILLON, commissaire aux comptes.- Non, pas de souci, on l'a déjà vu ensemble. Je n'ai pas de remarque.

M. MERIC, secrétaire général.- Merci, Messieurs les commissaires aux comptes. Je ne vois pas de remarques ou de questions particulières sur le tchat.

Je vais donc vous proposer de vous soumettre les deux résolutions pour la partie de l'exercice 2020 soumises à votre vote.

3. Approbation des comptes de l'exercice clos

L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les comptes de l'exercice 2020 et les rapports des commissaires aux comptes tels qu'ils lui ont été présentés incluant les conventions réglementées.

Les comptes 2020 sont adoptés (89,3 % pour et 10,7 % contre).

4. Affectation des résultats

L'Assemblée Générale de la FFVoile décide d'affecter le résultat 2020 en réserves à hauteur de 97 619 € et en report à nouveau pour le solde du résultat soit 133 771 €.

La résolution est adoptée (97,9 % pour et 2,1 % contre).

IV. Budget prévisionnel 2021

M. Ed RUSSO, trésorier.- On a des réserves à mentionner. L'application de cette nouvelle règle impose à comptabiliser « La Mer est à Vous » dès 2020 mais, dans cette présentation, la norme est neutralisée pour avoir une vision plus économique. Environ 840 K€ de la subvention sont consommés en 2021 sur les 2,6 M€. C'est ce montant de 840 K€ qui est prévu d'être consommé en produits subvention d'une part et en charges d'autre part.

Au niveau du CO et CPO, même si des fonds dédiés importants ont été reportés de 2020 à 2021, on a pris l'hypothèse que le CO et CPO en 2021 restent au niveau historique. Il n'y a pas une année exceptionnelle en 2021 avec le fonds dédié.

Ce budget inclut un aléa de réserve de 150 K€.

On retrouve la synthèse du budget 2021. La dernière colonne représente le budget 2021.

Je vais procéder comme pour le résultat 2020 et vous expliquer les écarts entre 2021 budget et 2020 réel et également 2019 réel. En fait, le budget 2021 ressemble plus à 2019 qu'à 2020.

en K€	2019	2020	2021B
Produits	13,630	11,175	14,543
Charges	13,603	11,406	14,540
Résultat Net	28	(231)	3

Commençons par le passage de 2020 à 2021. On a une hausse de 3,368 M€ de produits et une amélioration de résultat de 234 K€ parce que l'on a un résultat équilibré en 2021 dans ce budget prévisionnel alors que le résultat net en 2020 correspond à une perte de 231 K€.

Je peux expliquer 87 % de cet écart de 3,4 M€ de produits versus 2020

➢ « La Mer est à Vous ». L'écart entre la consommation 2021 par rapport aux 147 K€ consommés en 2020, donne une hausse de produits et de charges de 718 K€

300 K€ s'expliquent du fait que l'on n'avait pas complètement mis en place la facturation de tout le PVR en 2020. On a fait cette modification de facturation sans Impact sur le résultat net. Le solde de l'écart licences hors cet effet de facturation PVR est 600 K€ de recettes supplémentaires.

Quand on regarde 2019 et 2021, l'écart est beaucoup plus petit.

On parle de 900 K€ de plus de produits et un résultat net quasi-stable. L'écart entre 2019 et 2021 s'explique par quatre éléments, toujours « La Mer est à Vous ». On a la totalité de 860 K€ environ de produits complémentaires en 2021 que l'on n'avait pas en 2019, ce qui est un élément important. La modification de facturation, qui a commencé en 2020, se complète en 2021 ce qui correspond à 989 K€ de facturation sans impact sur le résultat. En 2019, la World Cup finale à Marseille a contribué à environ 350 K€, soit une baisse du montant équivalent et ensuite on a eu beaucoup plus de subventions CO en 2019. L'hypothèse du budget 2021 est une baisse de CO de l'ordre de 400 K€ par rapport au niveau 2019.

➢ Le volume des licences prévu en 2021 est une baisse de 3 % par rapport à 2019. Il y a le changement de méthodologie de facturation de PVR, elles sont facturées maintenant à 11,50 € par la Fédération au lieu de 5,23 € par le passé. En outre, il y a eu une augmentation du prix des licences entre 2019 et 2020, soit un effet de 185 K€ de hausse qui explique l'augmentation de la marge.

➢ Même si l'on prévoit une baisse de 3 % de licences par rapport à 2019, l'année dernière entre le 25 juin au moment du déconfinement de la voile et le 31 décembre, la vente des licences en 2021 a dépassé un niveau historique de 7 700 licences. Un rattrapage s'est effectué au moment du déconfinement. Le prix du Pass FFVoile reflète une répartition entre la Bretagne et le reste de la France ; le prix pour ce même Pass voile en Bretagne est à 2,20 € alors qu'il est à 4 € pour le reste de la France. Dans ce budget, je rappelle un aléa de 150 K€ de marge pour risque.

➢ Concernant les assurances et ristournes aux ligues, c'est un effet mécanique de ventes du nombre de licences. Le prix par licence reste le même que pour 2020 ; le même tarif s'applique en 2021. Entre 2019 et 2021, on a une très forte hausse des ristournes vers les ligues ; le fait est essentiellement lié aux modifications de facturation de PVR.

➢ Concernant la communication, il n'y a pas grand-chose à dire si ce n'est que c'est une année olympique et l'arrivée de Décathlon comme partenaire et l'arrêt d'AG2R. Au niveau des partenariats fléchés, le montant est en hausse par rapport à 2020 et 2019 ; il s'agit de l'application de contrats stricts. La convention nous oblige à prévoir certaines dépenses fléchées, même si parfois on n'arrive pas à dépenser tout ce qui est prévu dans la convention.

➢ Pour la boutique, on prévoit une année similaire à 2020 avec une légère hausse y compris le lancement de l'activité B2C avec le prestataire « Fan Avenue » qui s'accompagne d'un recrutement d'un salarié en mars pour le lancement et l'animation de la boutique B2C, soit environ 100 K€. La Fédération prendra une commission de l'ordre de 13 % sur cette activité de prestataire. Il y a 12 000 € de chiffre d'affaires pour cette activité B2C avec 12 000 € de charges, c'est-à-dire une contribution nette de zéro pour cette activité en 2021.

➢ Au niveau des grandes épreuves, même si la SOF était annulée depuis le 2 mars, la contribution de cette épreuve est de zéro. Cependant, je souhaite conserver cette épreuve dans cette présentation du budget parce qu'en fin de bilan 2021, on constatera que, du fait de l'absence du SOF, l'activité de la Fédération est en baisse de l'ordre de 400 K€ parce qu'il y a eu cette annulation.

➢ A présent, on rentre dans les charges de gestion opérationnelles de la Fédération. Ce sont les mêmes pages présentées pour le résultat 2020. Au niveau de la gestion et la maintenance du siège, on a une activité stable, à part les honoraires RH qui sont les prestations nécessaires pour gérer l'accompagnement interne décrites dans les pages précédentes. De plus, on a quelques modifications en cours avec le logiciel YouSign et JEnji, c'est-à-dire la numérisation des notes de frais, ce qui implique aussi des honoraires exceptionnels que ce soit au niveau RH ou des honoraires financiers.

➢ Au niveau de l'informatique, commissions, divers, il n'y a rien de particulier sauf le retour à la normale concernant les relations internationales avec 55 K€ de charges. On prévoit les deux réunions de World Sailing en présentiel alors qu'elles étaient en visio en 2020.

➢ Au niveau des institutions fédérales, l'hypothèse de base est que l'assemblée générale est dématérialisée mais des surcoûts liés à la vidéo et à une sténotypiste sont à prévoir par rapport à l'assemblée générale 2020. Au niveau des réunions institutionnelles, on a pris l'hypothèse qu'il n'y ait que 50 % de ces réunions que ce soit le bureau exécutif, le conseil de ligues ou autres réunions, seront faites en présentiel et le reste en Go ToMeeting. Quand on regarde la colonne 2021 budget on est à 140 K€ par rapport à une année normale historique de 240 K€, soit une baisse de 100 K€ par rapport à une gestion normale de l'activité.

➢ On constate que les salaires augmentent de 211 K€. Il y avait deux éléments exceptionnels en 2020 diminuant les vraies charges de salaire, l'exonération de charges exceptionnelles relatives à la Covid pour 102 K€ et l'activité partielle pour 33 K€. Il reste environ 76 K€ de hausse de salarie par rapport à 2020 hors ces deux éléments exceptionnels. En effet, il y a un prévisionnel supplémentaire avec deux recrutements sur 9 mois pour la boutique et DCP/CCA et deux prolongements en CDD que ce soit au niveau de la communication ou le service comptable.

➢ DESE : on revient à un niveau normal. Les produits sont de 464 K€ avec la CPO à hauteur de 391 K€ et des produits spécifiques de 73 K€, puis pour les actions transverses on a 75 K€ pour CESE national financé avec l'augmentation de 0,5 € du prix des PVR effectué en 2020. Cette augmentation est affectée à ce CESE national dans ce budget.

➢ Au niveau DCP et HP non olympique, on a un retour à la normale. Pour les produits, on a 474 K€ dont 244 K€ de CPO/CO et 230 K€ de produits spécifiques. Au niveau des charges, on a une année normale avec 707 K€ de charges réparties sur différentes activités du DCP. On a une forte baisse par rapport à l'historique du Haut niveau Séries Olympiques qui passe au Haut Niveau DTN.

➢ Le Haut niveau, CCA et Dotations aux amortissements : on revient sur une année typique pour le Haut niveau avec des produits et des charges autour de 2 M€. En 2019, il y avait des avenants exceptionnels faisant qu'il y avait un niveau d'activité plutôt proche de 2,5 M€. Pour le moment, ce budget prévoit 2,1 M€ mais il est possible qu'il y ait des avenants qui tomberont au cours de l'année et augmenteront cette activité. La CCA revient au niveau historique autour de 240 K€ de produits et 370 K€ environ de charges. Le plan bateau et matériaux d'investissement est prévu à 650 K€ dont 20 % financé par les fonds de la FFVoile.

➢ « La Mer est à Vous ». On a mis les années 2020, 2021 et le total du projet. Vous avez la subvention : 2,684 M€ qui ont été entièrement comptabilisés dans le compte 2020. Dans cette présentation, j'ai présenté dans les comptes 2020 147 K€ de produits. Dans ce budget est inclus 865 K€ de recettes dont 839 K€ de la subvention et des recettes de frais de gestion de 3 % facturées aux structures soit 26 K€ ; les charges directes sont de 839 K€ avec une contribution directe de « La Mer est à Vous » de 26 K€ ainsi que des charges indirectes de la Fédération à hauteur de 146 K€. Quand on regarde les charges indirectes de la Fédération comparées au niveau du financement global, on arrive à un financement par les fonds de la Fédération à hauteur de 17 % qui est un ratio comparable à ce qui est attendu au niveau de CPO par le ministère des Sports ; on devrait financer au minimum 15 % de subvention de CPO ; là, on retrouve un financement avec les fonds Fédération à peu près au même niveau. Cela complète la partie compte de résultat du budget 2021.

➢ Pour le budget 2021, on prévoit un plan bateau à hauteur de 650 K€ financé à hauteur de 130 K€ par la Fédération et 520 K€ par l'agence. Au niveau de l'administration, on a 228 K€ d'investissements essentiellement au niveau de l'informatique reflétant un rattrapage ; en 2020, il n'y avait rien du tout alors qu'en 2019 on était à hauteur de 175 K€. Cela complète la présentation du budget 2021 prévisionnel.

Je vais repasser la parole à Jean-Claude.

M. MERIC, secrétaire général.- Merci Ed. Sur le tchat, on a quelques questions notamment de la part de Mme Monique HOFFART qui souhaiterait savoir pourquoi il y a une différence de prix des passeports entre la Bretagne et le reste de la France. Je vais demander au vice-président Stéphane FRETAY de nous apporter la réponse.

M. FRETAY.- En effet, une expérimentation bretonne est en place depuis le début du mandat. Des clubs ont souhaité ne pas prendre de passeport voile pour des raisons notamment de certificat médical mais voulaient toujours adhérer bien entendu au pacte fédéral. Dans cette orientation, on a dans le cadre du CESE breton souhaité mettre en place un titre de participation qui dispense les clubs de demander un certificat médical. Donc, un certain nombre de clubs ont souhaité continuer ; ils sont 11 au total à bénéficier d'une dérogation qui est globalement le prix de la licence passeport voile divisé par le nombre de 5 demi-journées et ils ont pris par journée de stage ce titre de participation. Il n'y a aucun début et bien entendu une fin étant conditionnée au fait que le certificat médical ne soit plus obligatoire, ce que l'on espère bien entendu. Concernant l'expérimentation du territoire breton c'est 4 € pour tout le monde sauf pour ces 11 clubs qui nous ont annoncé qu'ils ne reprendraient pas de titre et qu'ils arrêteraient d'abonder. On a donc préféré trouver ce deal avec eux.

M. MERIC, secrétaire général.- Merci, Stéphane pour ta réponse.

La deuxième question est posée par Patrick PICARD : peut-on avoir une réponse en fin d'année la Covid sera peut-être derrière nous, je pense que c'est lié aux congrès départementaux de voile ?

Nicolas HENARD voulait apporter la réponse.

M. HENARD, président.- Patrick fait référence au premier congrès que l'on avait organisé à Martigues qui est un vrai et bel échange que l'on a eu tous ensemble. Ce sont les présidents de CDV qui vont continuer ce fonctionnement. Cette année, on a eu du mal et il faudra l'imaginer soit en présentiel, soit en distanciel en 2021. Ce ne sera pas égal à zéro mais à quelque chose nous permettant d'interagir tous ensemble et de vous écouter, vous les CDV.

M. MERIC, secrétaire général.- Merci, Nicolas. Je ne vois pas d'autres remarques. Je vais donc vous proposer de passer au vote de ce budget prévisionnel 2021.

« L'assemblée générale de la FFVoile approuve le budget prévisionnel 2021 de la Fédération tel qu'il lui a été présenté ».

La résolution est adoptée (91,9 % pour et 8,1 % contre)

V. Election du conseil d'administration et proclamation des candidats individuels et de la liste arrivée en tête

M. SAVIGNAT, scrutateur général.- Je vais vous rappeler les modalités du processus électoral qui va se dérouler d'ici quelques minutes. Je suis le scrutateur général. Nous avons bien évidemment vérifié et revérifié à d'innombrables reprises le bon fonctionnement du dispositif et sa fiabilité pour nous assurer qu'il n'y aurait pas de difficultés. Soyez dès à présent parfaitement rassurés.

J'ai auparavant surveillé la commission de surveillance des opérations électorales de la Fédération pendant de nombreuses années. Je suis rompu, je pense, aujourd'hui au fonctionnement et aux dispositions applicables en matière électorale au sein de la Fédération puisque je crois, sauf erreur de ma part, que c'est la 20ème ou la 21ème assemblée générale à laquelle je participe.

Le scrutateur général trouve sa mission à l'article 18 du règlement intérieur qui prévoit que l'ensemble des opérations de vote sont placées sous son autorité. Ma mission est d'organiser le contrôle des pouvoirs des représentants à l'assemblée générale, de m'assurer de la régularité du vote et de la sincérité des résultats. A toutes fins utiles, je vous précise si besoin était que je n'ai aucun lien de subordination ni avec la FFVoile ni avec l'un ou l'autre des candidats de cette élection et j'agis bien évidemment en toute indépendance.

Pour ces opérations de vote, je suis également assisté à distance, compte tenu de la situation sanitaire actuelle, de la commission de surveillance des opérations électorales dont la présidente est Prune ROCIPON, de Denis CLERIN, Jean MALASSIS SERIS et Claude THOUROT qui est lui également ici présent dans les locaux de la Fédération à mes côtés. Je les remercie en votre nom à tous pour leurs disponibilités et le temps qu'ils ont consacré à la préparation de cette élection.

Je vais faire un rappel des modalités techniques des opérations électorales, à savoir celles arrêtées par le bureau exécutif après avis favorable de la commission de surveillance des opérations électorales.

Un rappel. Les collèges à élire sont au nombre de trois et l'ordre de passage des candidats se fera d'après les modalités techniques du déroulement des opérations électorales dans l'ordre inverse des articles du règlement intérieur de la FFVoile pour la partie traitant des opérations de vote, à savoir : les représentants des membres associés autres que les classes dans un premier temps, puis les membres associés associations de classes, les représentants des établissements et les représentants des associations locales.

Le premier collège concerne donc les représentants des membres associés. L'élection se fait au scrutin plurinominal majoritaire à un tour. Votent pour ce collège les représentants des associations de classes désignés lors de l'assemblée générale des classes et les représentants des membres associés autres que les classes, la FIN et la FFPP. Il y aura un nom à choisir parmi les classes et un nom à choisir parmi les autres membres associés puisqu'un seul candidat s'est déclaré, un poste restera donc vacant.

Le collège n°2 vise à élire les représentants des établissements ; il se fait au scrutin plurinominal majoritaire à un tour mais sur trois postes ouverts il n'y a qu'un candidat, donc un nom à choisir. Votent pour ce collège les représentants des établissements qui ont été désignés au sein des ligues, les représentants issus des établissements nationaux, les représentants issus des établissements sans ligue.

Le troisième collège vise à élire les représentants des associations locales, l'élection se fait au scrutin de liste proportionnel à un tour avec une liste de 32 noms à choisir. Votent pour ce collège les représentants des associations locales désignés au sein des ligues et des associations sans ligue. Votent également les représentants des grands clubs, les associations nationales et les membres d'honneur. La liste arrivée en tête obtient 17 sièges, les 15 autres sièges sont répartis entre les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Dans le cadre de ces élections, le règlement intérieur et le règlement lié aux élections prévoient que chaque liste au titre des représentants des associations pour le prochain conseil d'administration par l'intermédiaire du candidat placé en tête de liste dispose d'un temps de parole de 5 mn sous la forme d'une vidéo pour présenter le projet de politique générale de la liste des représentants de l'assemblée générale, puis d'un temps de parole de 10 mn pour répondre en direct aux questions écrites des représentants de l'assemblée générale appartenant à la catégorie pour laquelle les représentants sont autorisés à voter.

On procèdera dans quelques instants à un tirage au sort pour savoir qui passera en premier pour la diffusion de la vidéo entre Messieurs DENECHAU et HENARD, sachant également que les réponses aux questions se feront de manière inversée.

Pour information, il n'y a aucune question pour les candidats individuels et ils n'auront donc aucune prise de parole lors de l'assemblée générale. Et vous avez pu consulter sur l'espace dédié à l'assemblée générale sur le site internet de la FFVoile la motivation de leur candidature.

Je vais donc procéder au tirage au sort sur les ordres de passage entre M. DENECHAU et M. HENARD. Si vous voulez bien et avec leur accord, puisqu'ils sont présents je vais tirer l'ordre de passage à pile ou face en admettant si vous en êtes d'accord que face c'est M. DENECHAU et pile M. HENARD. Nous allons voir laquelle des vidéos passera en premier. Nous sommes sur pile. C'est donc la vidéo de M. HENARD qui sera diffusée en premier et M. DENECHAU qui répondra ensuite en premier aux questions.

Vidéo de M. HENARD.- Bonjour, chères amies, chers amis, j'espère que vous allez bien. Malgré la tempête, ensemble, nous avons fait avancer de nombreux dossiers et sujets novateurs qui s'inscrivent directement dans le programme que l'équipe et moi-même avons porté ces quatre dernières années : la co-construction du projet fédéral, les cofinancements des matériels, le déploiement de « la mer est à vous », l'opération « merci les clubs », la détection génération 2024, les webinaires d'information et de formation, la poursuite de la digitalisation, la place de la course au large dans nos pratiques, pour ne citer que ceux-là.

Pourtant, le moins que l'on puisse dire, c'est que la séquence qui vient de s'écouler a été complexe et difficile pour nous tous. Personne ne pouvait s'attendre à autant d'obstacles à surmonter : un contexte instable, des difficultés internes générées par nous-mêmes, les drames liés à la Covid 19.

Un contexte instable tout d'abord. La société en général et notre écosystème sont en pleine mutation. L'Agence Nationale du Sport a été créée, le ministère des Sports a rejoint l'Education nationale, la gestion des fonds CNDS a été réformée, le positionnement de nos conseillers techniques et sportifs a été modifié en profondeur après une longue et improductive hésitation de l'Etat. Nos repères ont tout simplement changé. Nos modèles économiques et associatifs sont fortement questionnés.

Des difficultés internes autoportées ensuite. Les élus du conseil d'administration maintenant candidats ont trouvé opportuniste de se positionner dans une posture d'opposants systématiques pour freiner les actions. Par exemple, l'année 2018 sans budget n'a pas été la meilleure idée que nous ayons eue collectivement pour permettre la mise en place des innovations et des réformes nécessaires à notre Fédération.

Les drames liés à la Covid enfin. Pour décrire ce mandat complexe et difficile, dois-je encore vous parler de cette pandémie inédite qui a bouleversé l'humanité dans sa totalité. Pourtant, malgré cette météo difficile, en bons marins, nous avons collectivement et solidairement fait face et nous allons bientôt sortir de la tempête. Pourquoi ? Parce que la voile est bien plus qu'un sport. Ce qu'elle représente n'a jamais été à ce point en phase avec son temps. Les valeurs y sont exemplaires : solidarité, respect de l'autre, respect de la nature, humilité, esprit d'équipage, les pratiques y sont variées, adaptées, innovantes et inclusives. Mais aussi parce que nos fondamentaux sont solides et que les actions menées depuis quatre ans ont permis de les rendre encore plus robustes. Nous avons construit et préservé un réseau structuré de clubs animés par des bénévoles toujours aussi engagés et des professionnels compétents et passionnés. Les équipes fédérales sont mobilisées et toujours aussi motivées. Notre organisation est bien structurée. Les actifs fédéraux ont été renforcés. Les finances nationales ont été consolidées ; elles sont saines. Les bases sont solides au niveau mondial également. Les résultats sportifs sont au premier rang et notre rayonnement national et international n'a jamais été aussi fort, c'est incontestable.

Merci à toutes celles et ceux qui ont participé à toutes ces avancées. Les enjeux à venir sont toujours aussi importants. L'action et les résultats vont nous guider, la réflexion étant très largement avancée sur tous les sujets et leur mise en œuvre déjà en cours comme, par exemple, la consultation et le vote direct des clubs, la réforme du modèle économique global avec de nouveaux titres et licences et des partenariats repensés qu'ils soient publics ou privés, la réforme de la formation initiale et continue pour les bénévoles et les professionnels, l'animation territoriale qui se met en place à travers un réseau de professionnels au contact direct des clubs : écoute, conseils, accompagnement, partage, formation et remontées d'informations. Il s'agira également de conforter le rôle social et le modèle environnemental de notre Fédération : l'économie bleue, l'inclusion. N'oublions pas qu'il faudra aussi en trois ans réussir deux jeux olympiques dont un à domicile. La Nation nous attend.

Pour toutes ces raisons, dans un esprit de continuité, je vous propose de reconduire un équipage remodelé, adapté à la situation et prêt à poursuivre le travail accompli et les actions largement engagées.

Je vous propose de voter pour un équipage compétent et expérimenté qui sera à la manœuvre pour une Fédération plus forte au service des clubs, des licenciés et des pratiquants. Un équipage constitué de personnalités complémentaires et d'expertises variées, c'est toujours mieux pour affronter les situations délicates où les enjeux sont importants. Un équipage au service d'une Fédération que nous souhaitons apaisée avec des énergies qui convergent vers l'action et l'efficacité. Notre attention est de construire, développer et transmettre pour toujours plus de voile sur l'eau.

Merci de votre attention.

Vidéo de M. J.L. DENECHAU.- Chers amis, il y a maintenant quatre ans, j'ai souhaité prendre rendez-vous avec vous, un rendez-vous autour d'une passion commune. Bon, nous ne nous sommes pas trouvés ; je l'ai regretté évidemment mais j'ai mis à profit ces quatre dernières années pour travailler, nourrir ma réflexion, renforcer mes connaissances. Et aujourd'hui, je sais de quoi notre Fédération a besoin. C'est pourquoi avec Billy BESSON et toute une équipe engagée, compétente et passionnée, je vous propose de construire ensemble le futur de la voile.

Pour cela, nous avons élaboré un plan d'actions, construit avec vous. C'est la première fois qu'un plan d'actions est proposé aux électeurs, et ce plan d'actions a été imaginé grâce à vos nombreuses contributions lors de six grands débats portant sur des sujets au cœur de notre Fédération.

Pour la réussite de ce projet, nous allons engager de nouvelles formes d'accompagnement en prenant en compte l'évolution des modes de vie mais aussi les aspirations légitimes de notre jeunesse. Ce plan d'actions que vous avez pu découvrir ces dernières semaines est directement opérationnel avec 24 actions qui répondent à vos besoins et aspirations. Il sera mis en œuvre avec tous les territoires et leurs réseaux. Nous voulons une Fédération moderne à votre service. Nous allons redonner à notre Fédération une plus grande agilité, la tourner vers vous et vos besoins : du soutien stratégique aux préoccupations du quotidien en nous appuyant sur les idées et les expertises de toutes ses composantes.

Je pense à nos milliers de bénévoles qui œuvrent inlassablement dans leur territoire pour faire vivre, faire découvrir, partager, transmettre leur passion. Je m'engage à leur apporter un soutien sans faille pour travailler avec eux afin d'assouplir et simplifier les contraintes qui brident leurs initiatives.

Je pense aussi à nos professionnels, engagés, toujours passionnés, ils sont notre avenir. Nous devons renforcer leur place et leur légitimité dans nos instances.

Puis, au cœur de tout, nous voulons une relation de confiance. Oui, il y a vraiment urgence à reconstruire des liens de confiance avec nos clubs, nos bénévoles, nos professionnels et les prestataires de tous statuts. Ils et elles sont notre avenir pour accomplir et assumer cette belle mission de découverte de la voile et de la préservation de son environnement.

Nous voulons une Fédération tournée vers vous. Nous ne compterons ni notre temps, ni notre énergie pour qu'ensemble nous amenions notre Fédération à la place qui est la sienne, une Fédération leader en capacité de porter un projet de développement durable en phase avec les réalités d'aujourd'hui et prête à affronter les défis nombreux en cette période d'incertitude.

Pour cela, je représente une équipe engagée tant au niveau local, régional que national. Nous avons toutes et tous acquis par notre expérience les connaissances techniques fines des dossiers, une maîtrise des enjeux économiques, sociaux mais aussi politiques de notre Fédération. En nous accordant votre confiance, vous disposerez d'une équipe immédiatement opérationnelle et efficace dès le premier jour pour construire ensemble une Fédération tournée vers les passionnés qui donnent envie aux plus jeunes de nous rejoindre et qui sait, un jour, de monter sur un podium.

Oui, c'est cette ambition que nous souhaitons partager et construire avec vous. Soyez assurés, chers amis de la voile, de notre total engagement au service de notre passion commune.

Je vous remercie.

M. SAVIGNAT, scrutateur général.- Nous allons maintenant procéder à la réponse aux questions écrites. Six questions ont été reçues préalablement à cette assemblée générale, trois représentants ayant chacun posé deux questions. Comme indiqué, l'ordre sera inverse à celui de la vidéo ; c'est donc M. DENECHAU qui va commencer à répondre. Chacun des candidats disposera de 10 mn et je vous demanderai, Messieurs, de les respecter scrupuleusement afin d'éviter qu'il y ait des 'inégalités dans ces réponses et je vais préalablement et pour tous vous rappeler les questions.

Les deux premières questions ayant été posées par M. Jean-Claude LENOIR, représentant d'associations locales - ligue voile Hauts de France :

- Est-ce vrai que le comité national olympique et sportif français va élire un nouveau président ? Qui d'entre vous a été sollicité dans le cadre de ces élections au CNOSF ? Y a-t-il une chance de voir partir un président de la FFVoile au CNOSF ?

- La présence du sport est inégale dans vos propos et vos écrits, comment pensez-vous développer la pratique sportive ? Quels seront les élus de vos listes respectives en charge de ce dossier ?

Les deux questions suivantes ont été posées par M. Philippe MEUNIER, représentant des associations locales - ligue voile de Bretagne :

- Souhaitez-vous, comme le règlement de la Fédération le permet, être salarié de la FFVoile ? Si oui, comment assurez-vous le financement nécessaire ?

- Comment gérez-vous deux jeux olympiques en trois ans en un seul mandat ? Quelle stratégie adopterez-vous pour réussir ? Quels seront les élus en charge de ce dossier ? Qui sera le directeur technique national après Jacques CATHELINEAU ?

Les deux dernières questions ont été posées par M. Pierre CASTE, représentant des associations locales - ligue de voile Sud :

➢ Rayonnement et défense des intérêts de la France ? Quelle est votre stratégie ? Quels seront les élus pour suivre ce dossier ? Quels sont vos relations pour y arriver ?

➢ Comment financez-vous toutes les actions proposées immédiatement promises à court terme ? Les dépenses sont-elles chiffrées ? D'où viennent les recettes ? Comment les ressources humaines nécessaires sont-elles recrutées ?

Je vais donc laisser la parole pour 10 minutes à M. DENECHAU qui est parfaitement libre de répondre aux questions dans l'ordre qu'il souhaite.

M. DENECHAU.- Merci. J'y répondrai dans l'ordre.

Oui, le CNOSF fonctionne avec un rythme électoral identique à celui des fédérations, basé sur l'olympiade. En l'occurrence, l'assemblée générale élective pour le CNOSF se déroulera le 29 juin et le dépôt des candidatures pour la présidence est fixé au 29 avril, soit à peu près un mois. C'est un acte de candidature évidemment volontaire et non pas une sollicitation. Pour ce qui me concerne, je n'ai aucune intention de le faire. Par contre, ce serait certainement une belle chose qu'un représentant de la voile soit président du CNOSF. Toutefois, les statuts du CNOSF précisent que, dans les trois mois qui suivent son élection, le président est tenu de renoncer aux fonctions d'élu et salarié qu'il pouvait occuper au sein de sa fédération.

Quant à la présence du sport dans notre projet, nous distinguons la pratique sportive qui est réalisée par la majeure partie de nos membres et la pratique de Haut niveau.

La pratique sportive s'adressant au plus grand nombre appelle une stratégie sur un temps long avec deux objectifs majeurs : capter de nouveaux pratiquants en renforçant les transferts des jeunes issus de la voile scolaire et des classes de mer et fidéliser nos passionnés actuels en proposant, par exemple, des micro-aventures, des records de vitesse, des démonstrations de maîtrise technique et toutes nouvelles formes d'animation conviviales.

La pratique sportive de Haut niveau est structurée et dispose de moyens conséquents attribués par l'Etat mais nous allons améliorer les dispositifs de détection et d'individualisation des parcours en ouvrant les accès à des potentiels moins académiques, moins traditionnels. C'est Billy BESSON qui aura la charge du Haut niveau et de la haute performance.

Pour répondre à Philippe MEUNIER, je serai un président à temps plein. La gouvernance et les dossiers de notre fédération impose une maîtrise de tous les paramètres ; cela renforcera la proximité avec les équipes techniques, l'animation des bénévoles, l'accompagnement individualisé et la qualité de l'écoute. Donc, j'exercerai un mandat social rémunéré. Son financement trouvera sa place dans le cadre du budget qui vous a été présenté. Compte tenu des marges de régulation existantes il n'impactera en rien les actions de terrain.

Les Jeux de Tokyo ont été pilotés par l'équipe en place depuis quatre ans. Nous en assurerons donc toutes les décisions jusqu'au bout. Pour la suite, nous renforcerons la qualité du bien en fixant des indicateurs de réussite et d'échec, et nous en tirerons les enseignements. Les maîtres mots seront : opportunisme, vitesse et agilité.

Quant à la question sur le directeur technique national, pour le moment, Jacques est encore en poste et c'est seulement lorsque le poste sera vacant que le ministère mettra le poste en mouvement afin que ceux qui le souhaitent puissent candidater. A l'issue de cette période, le président, le ministère et l'ANS échangeront sur les candidatures. Un DTN efficace, c'est d'abord une relation de confiance entre le président et un technicien. Voilà le cadre de base pour le choix du futur directeur technique national de notre Fédération.

Pour répondre à Pierre CASTE. Les exercices d'influence au plan international sont très importants. Ils sont centrés principalement sur les calendriers, les lieux et formats des grandes épreuves ainsi que pour les Jeux olympiques sur le choix des épreuves et des supports.

Avec la nouvelle présidence chinoise, les cartes sont rebattues et nous devons construire de nouvelles alliances qui nous soient favorables mais aussi renforcer la position et la pérennité de nos grandes épreuves internationales se déroulant en France et profiter des Jeux olympiques à Marseille pour accroître l'influence de la voile française. Ce travail sera mené conjointement par nos représentants français présents au sein de World Sailing notamment Yann ROCHERIEUX du board de Word Sailing et Nicolas qui siège actuellement au Council et les membres du Bureau exécutif impliqués à l'international. Nous travaillerons unis dans l'intérêt de notre pays et de notre filière nautique.

J'ai moi-même occupé précédemment le poste de Nicolas au Council et des membres de notre équipe ont siégé plusieurs années à World Sailing et à l'EUROSAF ; nous avons tissé un réseau relationnel important avec de nombreuses fédérations étrangères et des acteurs majeurs de la voile mondiale.

Concernant le financement des actions proposées, nous revisiterons le budget prévisionnel pour remettre en adéquation les recettes et les dépenses liées à nos actions sachant que certaines nécessitent que du temps de ressources humaines et d'autres en investissement. Les recettes vous ont été présentées par le trésorier. Le chiffrage des actions prévues permet de retravailler le budget prévisionnel sans en modifier les grands équilibres.

Concernant les ressources humaines, des actions seront réalisées à périmètre équivalent en engageant non seulement les expertises internes, les équipes techniques mais aussi externes à travers les compétences personnelles des élus et les expertises du réseau.

Merci.

M. SAVIGNAT, scrutateur général.- Je vous remercie. Je vais donc laisser maintenant la parole à M. HENARD pour qu'il puisse répondre à cette même série de questions.

M. HENARD, président.- *Souhaitez-vous, comme le règlement de la Fédération le permet, être salarié de la FFVoile ; si oui, comment assurez-vous le financement nécessaire ?*

Le salaire du président. Je vous confirme que ma position n'a pas changé. Je ne souhaitais pas être salarié il y a quatre ans, je ne souhaite pas plus l'être pour ce prochain mandat. Je passe tout mon temps disponible y compris mon temps de vacances et de RTT comme bénévole ; c'est une sorte de deuxième métier comme beaucoup d'entre vous, bénévoles engagés, dans le secteur associatif. Pas besoin d'être salarié pour y passer son temps et investir ses compétences, heureusement pour le sport. Le président supervise la stratégie. Il représente la personne morale à l'intérieur et à l'extérieur ; il donne un coup de main là où il faut ; il est responsable. Le directeur général assure le management des personnels et des projets. Pour répondre précisément à la question : pas de salaire pour le président, pas besoin de faire de la place au sein de la masse salariale, pas besoin d'arrêter des projets pour trouver des financements.

Est-ce vrai que le CNOSF veut élire un nouveau président ? Qui d'entre vous a été sollicité dans le cadre de ces élections ? Y a-t-il une chance de voir partir un président de la voile au CNOSF ?

C'est vrai que j'ai été sollicité par des collègues présidents de fédération. Ils souhaitent que je me présente à la présidence du CNOSF en me disant que mon profil coche toutes les cases : expérience dans l'entreprise en étant fédérateur et développeur, président de fédération avec un solide bilan, double champion olympique et carnet d'adresses. J'avais également, il y a quelques mois, été sollicité pour succéder à Kim ANDERSEN au niveau de la présidence de la Fédération internationale de voile sans pour autant y donner suite. Toutes ces informations sont publiques dans la presse évidemment au conditionnel pour ce qui me concerne ; et j'en ai parlé aux équipes fédérales. Je me suis présenté à vous il y a quatre ans pour deux mandats, il n'y a donc aucun problème pour moi et je ferai pleinement ces deux mandats toujours avec passion et engagement si nous décidons ensemble que c'est mieux pour la Fédération. En résumé, je considère que c'est plutôt une bonne nouvelle que l'un d'entre nous soit sollicité pour présider les plus hautes instances du sport français, aussi n'oublions pas qu'il s'agit d'une élection et que rien n'est gagné d'avance. Je vous propose, après nos élections, de revenir vers vous dans les semaines à venir pour en discuter et vous faire à nouveau voter pour décider ce qui est le mieux pour la FFVoile. Je me conformerai sans aucun problème à votre choix et à votre décision.

Rayonnement et défense des intérêts de la France, quelle est votre stratégie ? Quels seront les élus pour suivre ce dossier ? Quelles sont vos relations pour y arriver ?

Il s'agit de la capacité d'influence. L'adage des présidents de fédération dit qu'il faut trois mandats pour installer les relations de gouvernance sur le plan national et international. Force est de constater que la FFVoile est influente en France comme à l'international dès la première séquence de quatre ans. Jamais la France n'a été autant représentée au sein de World Sailing grâce à notre action. C'est important et c'est pris en charge par un budget spécifique et fléché du ministère si vous y êtes, si vous n'y êtes pas vous n'avez pas de budget. L'équipe est constituée, l'équipe est positionnée. En parallèle, jamais la FFVoile n'aura été autant active au niveau national. L'Elysée, Matignon, le ministère des Sports, le ministère de l'Education nationale, le ministère de la Mer, le ministère du Travail, l'Agence nationale des sports, DIGES, DIJOP, Paris 2024, la Marine nationale, l'Ecole nationale de voile, les Banques populaires, la Mutuelle des sports, les sportifs, Décathlon, les relations avec les principaux acteurs du sport français, les ministères, la haute administration, le monde industriel économique existent de longue date et sans interruption depuis les années 90. Elles ont été et seront utiles au service de la Fédération.

La présence du sport est inégale dans vos propos et vos écrits, comment pensez-vous développer la pratique sportive ?

Le sport. Il ne faut pas perdre de vue que nous sommes à la base une fédération sportive ; c'est notre vocation. Ce n'est pas honteux de parler sport et de développer la pratique de la compétition de proximité : le jeu de la régate que ce soit au niveau de l'inter-club, du bassin, du Département ou de la Région, le club est l'acteur principal d'une pratique variée et toujours plus écoresponsable ; de l'habitable où le potentiel de conquête est élevé aux nouvelles pratiques comme le kite et maintenant le wingfoil en passant par les dériveurs, les catamarans, les planches à voile, la VRC et aussi l'eSailing que nous avons vu à l'œuvre cet hiver. Les possibilités de pratiques sont infinies et permettent à tous les publics de se passionner. L'équipe qui se présente à vous est issue de cette filière. Les élus, les personnalités qualifiées, les techniciens se chargeront de trois blocs distincts :

Le premier : la course au large et la navigation d'habitable.

Le deuxième : le Haut niveau et la haute performance.

Le troisième, et pas le moindre, c'est-à-dire le cœur de métier de la Fédération : le calendrier, les championnats, les interséries, les classes et les écoles de sport.

Nous devons toujours affirmer le pacte fédéral, un savant équilibre entre l'économique, l'associatif et le sportif, redynamiser la notion d'école de sport, accompagner le développement des flottes collectives, favoriser les mutualisations entre clubs, développer les logiques de bassin à l'échelle intercommunale. Ne pas oublier notre rôle : former, toujours former enfants, adolescents, techniciens et bénévoles en nous appuyant sur nos clubs et nos classes. Expliquer et convaincre aussi nos élus locaux que le sport ne coûte pas mais qu'il est une solution, une richesse, un équilibre, une envie, un exemple et, finalement, un rayonnement pour un territoire.

Comment gérez-vous deux jeux olympiques en trois ans, en un seul mandat ? Quelle stratégie adopterez-vous pour réussir ? Qui sera directeur technique national après Jacques CATHELINEAU ?

Le Haut niveau, la haute performance. C'est vrai que ce prochain mandat sera particulier avec deux jeux olympiques à réussir dont un à domicile. Dès l'annonce du décalage d'un an des JO de Tokyo, nous avons décidé de fusionner les approches à travers le programme « Réussir Tokyo, préparer Paris ». Cela ne peut plus être Tokyo, puis Paris ; c'est bien maintenant la préparation des deux en parallèle. La Nation s'attend à ce que la voile française tienne son rang ; l'équipe de France et son encadrement sont très solides. Aujourd'hui, la sérénité prime, et c'est essentiel. L'équipe d'élus est très expérimentée avec pas moins de deux anciens directeurs des équipes de France, des champions, des dirigeants issus de toutes les pratiques. Pour ma part, même si ma passion se tourne vers le développement de notre sport, je connais les exigences du sport de Haut niveau et de la

haute performance. Cédric LEROY précédemment directeur technique national adjoint a été positionné comme DTN par intérim dans la foulée de Jacques CATHELINEAU mais c'est le ministère des Sports qui lancera en juin l'appel à candidature au poste de directeur technique national. Les liens que mon équipe a noué avec l'ANS et du ministère sont forts, et la confiance est totale sur le sujet. Il est important que cette relation de confiance perdure. En effet, les budgets mais aussi les moyens humains de l'équipe de France sont affectés et fléchés ; ils sont fondés sur les engagements que nous sommes capables d'expliquer et de tenir à la fois pour Tokyo et Paris. En résumé, la route est tracée, les équipes sont en place ; il convient de les soutenir tout en les laissant travailler dans la sérénité.

Comment financez-vous toutes les actions proposées immédiatement promises à court terme ? Les dépenses sont-elles chiffrées ? D'où viennent les recettes ? Comment les ressources humaines nécessaires sont-elles recrutées ?

L'action ou les promesses. Lors de ce premier mandat, nous avons fait beaucoup. Nous n'avons pas tout fait mais nous avons fait beaucoup. Je suis venu à votre contact pour vous présenter le projet fédéral ; toutes ces actions construites avec vous sont programmées et budgétées depuis janvier 2020. La Covid est passée par là. Les compétences de déploiement existent au sein de la Fédération ; l'énergie pour y arriver viendra de nous tous en convergence dans une Fédération apaisée et rassemblée. La solution viendra de la proximité que nous serons capables de remettre en place après plus d'un an de distanciation et la proximité viendra des femmes et des hommes de bonne volonté. Le réseau d'animateurs territoriaux que nous avons commencé à déployer va nous y aider. En clair, nous n'avons pas fait le choix de vous promettre des concepts non validés ou même financés. La réflexion précède l'action. Nous avons eu ce temps d'échange lors de la construction du projet fédéral. Je vous propose de continuer à en dérouler les actions en interrelations avec nos clubs pour poursuivre et terminer un travail largement entamé.

Merci de votre attention.

M. SAVIGNAT, scrutateur général.- Je vous remercie, Messieurs, d'avoir scrupuleusement respecté le temps qui vous était imparti. Nous allons procéder aux opérations de vote. Préalablement, je vais vous rappeler quelques éléments. Vous voterez par voie électronique à l'aide de boîtier virtuel et je ne reviendrai pas sur leur fonctionnement. Je vous rappelle qu'ils ont été paramétrés pour représenter exactement le poids des voix dont chacun des représentants dispose et que tout cela a été vérifié et parfaitement en conformité avec les textes.

Nous allons donc élire les représentants des membres associés autres que les classes puis les représentants des classes et ensuite les représentants des établissements et enfin les représentants des associations locales.

Je vous précise également qu'il s'agit de vote secret, que les boîtiers sont paramétrés en vote secret et qu'il est impossible de remonter jusqu'à l'auteur du vote ou de l'enregistrer. Tout cela est parfaitement anonymisé.

Vous disposerez d'un temps de 2 mn pour voter. Je vous préviendrai de l'ouverture du vote mais aussi quelques secondes avant la fermeture du vote afin de vous permettre de faire votre choix. Je rappelle qu'il faut faire votre choix mais aussi le valider pour qu'il soit pris en compte. « A voter » apparaitra sur votre écran pour vous confirmer la prise en compte de votre choix. Si une difficulté se produit, n'hésitez pas à la signaler immédiatement sur le tchat puisqu'en cas de problème grave, j'aurai évidemment la possibilité de modifier le temps imparti pour permettre à tous de voter.

Pour les représentants des établissements et des membres associés, le résultat sera immédiat et vous le verrez apparaître sur l'écran.

Pour les représentants des associations locales, c'est différent, vous verrez apparaître sur votre écran la liste qui a obtenu le meilleur résultat. Nous ne pourrons pas vous donner le résultat immédiatement puisqu'il faudra ensuite qu'avec la commission électorale nous nous réunissions pour répartir les sièges entre les listes puisque la liste qui arrive en tête a d'office 17 sièges mais il reste 15 sièges à répartir en fonction de la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne et en respectant les règles de parité du règlement de la Fédération. Donc, le résultat et la répartition des sièges vous seront donnés dans un second temps après réunion de la commission électorale.

Vos boîtiers sont programmés de telle manière que si vous ne pouvez pas voter au titre des membres associés quand bien même vous voteriez maintenant, le vote ne sera pas pris en compte de la même manière au titre des représentants des associations le vote ne serait pas pris en compte. Tout est fait pour que chacun vote bien là où il a la possibilité de voter.

Nous allons donc procéder au vote du représentant des membres associés autres que les classes, soit M. LYON-CAEN ; ne votent que les classes, la FIN et la FFPP. Je précise que les boîtiers virtuels sont inactifs pour l'ensemble des autres participants à cette assemblée générale.

M. LYON-CAEN est élu à l'unanimité avec 32 suffrages exprimés en sa faveur.

Nous allons maintenant procéder toujours dans la catégorie des membres associés mais cette fois pour les classes à l'élection d'un candidat parmi les deux personnes s'étant présentées, à savoir : M. Jean-Pierre BLACHE et M. Jean ROBILLARD. Les personnes qui votent sont donc les classes, la FIN et la FFPP.

M. BLACHE est élu avec 32 voix, M. ROBILLARD ayant obtenu 16 voix.

Nous passons au vote du représentant des établissements avec comme candidat M. Laurent BOURRIQUEL. Ne votent que les établissements locaux et nationaux.

M. BOURRIQUEL est élu à l'unanimité avec 5 303 voix.

Avant de procéder au dernier vote, à savoir celui des représentants des associations, nous allons vous adresser à tous pour éviter la difficulté que l'on vient de rencontrer un nouveau code d'accès au boîtier de vote, vos codes PIN restent inchangés mais nous allons vous afficher sur l'écran un code composé de lettres qu'il faudra que vous entriez dans vos téléphones ou ordinateurs en fonction du moyen que vous avez adopté pour procéder aux votes qui vous permettra de vous reconnecter.

Nous allons procéder à l'élection des représentants des associations. Deux listes sont candidates, une liste conduite par M. Jean-Luc DENECHAU et une liste conduite par M. Nicolas HENARD.

Je rappelle une nouvelle fois que votent pour cette catégorie les représentants des associations locales, les grands clubs, les associations nationales et les membres donneurs.

Le vote est ouvert pour une durée de 2 minutes.

La liste conduite par M. J.L. DENECHAU a obtenu 50 448 voix ; la liste de M. N. HENARD a obtenu 38 553 voix.

Nous allons maintenant nous réunir pour déterminer le nombre de postes dont bénéficiera chacune des listes au prochain conseil d'administration. Je vous demande surtout de ne pas vous déconnecter et de rester en ligne car il y a dans la suite de l'ordre du jour un vote sur des modifications statutaires qui implique d'avoir le quorum suffisant pour pouvoir être effectué. Nous reviendrons vers vous à l'issue de la réunion de la commission de surveillance des opérations électorales pour vous donner le nombre de sièges obtenus par chacune des listes.

VI. Synthèse de la surveillance médicale des sportifs de Haut Niveau par le médecin coordonnateur

M. CASTAGNA.- Mesdames, Messieurs, bonjour, je vais vous présenter la surveillance médicale labellisée dans le cadre de cette assemblée générale 2021. Il s'agit donc bien de l'activité 2020.

Pour cette année, nous avons eu 343 sportifs labellisés par les ministères que nous avons donc suivis. Vous avez l'évolution dans le temps depuis une mise en place de surveillance médicale depuis 2006 jusqu'à 2020.

Sur ces 343 sportifs, vous avez la répartition par série : catamarans 21, courses au large 24, etc. Ils n'appartiennent à aucun de ces groupes.

72 % des sportifs étaient inscrits au pôle contre 28 % qui ne l'étaient pas.

Le résultat le plus important est donc le taux de réalisation sur les 343 sujets : 59 % des sujets ont réalisé la totalité des examens obligatoires, 41 % ont réalisé de manière incomplète l'ensemble des examens qui étaient obligatoires et aucun sujet n'a réalisé aucun examen, c'est-à-dire que tous les sujets ont réalisé au moins un des examens.

Si l'on regarde de nouveau l'évolution dans le temps 2006, la mise en place de cette surveillance médicale réglementaire, on s'aperçoit que, depuis quelques années, il y a une baisse du nombre de sujets ayant réalisé la totalité des examens avec une augmentation du nombre de sujets ayant réalisé partiellement leurs examens. Il est probable évidemment que, pour cette année 2020, la Covid ait joué un impact particulier dans cette faible compliance des sujets à réaliser les examens.

Si l'on fait une analyse maintenant en répartition par support, en catamaran : 52 % complet, 48 % incomplet. Courses au large : 21 % complet, 79 % incomplet. Dériveurs : 78 % complet, 22 % incomplet. Habitable Inshore : 45 % complet, 55 % incomplet. Planche à voile : 70 % complet, 30 % incomplet. Kite : 36 % complet, 64 % incomplet. Paravoile : 50 % complet, 50 % incomplet.

Depuis plusieurs années, on a mis au point un système d'analyses épidémiologiques des résultats. Pour cette année, le nombre total de sportifs pour lequel au moins une anomalie a été répertoriée est de 19 %, ce qui est stable par rapport à l'année précédente avec des anomalies qui étaient réparties de la manière suivante :

Elles étaient liées à la pratique de la voile dans 24 % des cas ; elles étaient aggravées par la pratique de la voile dans 12 % des cas. Elles ont induit un arrêt de l'activité sportive dans 11 % des cas. Elles ont nécessité la réalisation d'examens complémentaires dans 12 % des cas. Elles ont nécessité ou du moins les médecins ayant révisé ces examens ont demandé un contact avec le médecin coordonnateur dans 4 % des cas.

Vous avez une analyse d'épidémiologie des résultats. Vous avez ici réparti les pathologies que nous avons rencontrées au cours de la SMR 2020. Si vous voulez plus de détails, n'hésitez pas à contacter la commission médicale. Comme vous pouvez le voir sur ce graphe, la très large majorité des pathologies que nous rencontrons sont encadrées en rouge sur la droite. Il s'agit dans 53 % des cas de pathologies ostéo-articulaires des membres, 13 % des cas des pathologies ostéo-articulaires du rachis. Pour le reste, ce sont des lésions en particulier liées au soleil mais aussi des anomalies observées lors de l'entretien soit au niveau diététique, soit des signes psychologiques de fatigue ou de surentraînement, et des anomalies au niveau du bilan sanguin.

Je vous remercie de votre attention.

M. MERIC, secrétaire général.- Y a-t-il des questions sur le sujet dans le tchat ? *(Non)*

VII. Proclamation des résultats de l'élection au conseil d'administration après répartition des sièges

M. SAVIGNAT, scrutateur général.- La commission de contrôle des opérations électorales vient de se réunir à l'issue du scrutin pour définir le nombre de postes obtenus par chacune des listes.

La liste de M. DENECHAU a obtenu 56,68 % des voix ; il aura donc 26 postes dans le prochain conseil d'administration.

La liste de M. HENARD a obtenu 43,32 % des voix ; il aura 6 postes dans le prochain conseil d'administration.

Nous avons bien évidemment vérifié que, ce faisant et en application de la règle proportionnelle, il y ait parité entre hommes et femmes dans le prochain conseil d'administration, et c'est le cas. Je vais donc vous donner le nom des membres élus au prochain conseil d'administration :

M. DENECHAU, Mme DO SANTOS, M. BESSON, Mme FOURICHON, M. BERTHAULT, Mme PEBEREL, M. BOVYN, Mme COURTOIS, M. LE BOUCHER, Mme HENRI, M. BOCQUET, Mme VIELLE, M. LE BACQUER, Mme VANVERTE, M. GUILLEMOT, Mme PENN, M. COUR, Mme ROBERT, M. ADAM, Mme CARTERON, M. DUMOULIN, Mme DUPUIS, M. GAUTIER, Mme VIAUD, M. DAUNAR et Mme LE GUILLOU pour la liste de M. DENECHAU.

Sont élus sur la liste de M. HENARD :

M. HENARD, M. MERIC, Mme MIGRAINE, Mme DARROU, M. RUSSO et Mme CHAURAY.

Voilà Mesdames et Messieurs, le résultat de cette élection. Le conseil d'administration, nouvellement élu, va se réunir en visio et, à l'issue, nous reviendrons vers vous pour vous donner le nom du nouveau président de la FFVoile ainsi que la composition du Bureau exécutif si le conseil d'administration fait le choix de le désigner dès cette première réunion.

Merci à vous.

Nous allons faire la pause déjeuner. Je vous rappelle encore une fois qu'il est impératif que vous soyez présents afin que le quorum nécessaire soit là pour procéder aux votes sur les modifications statutaires.

VIII. Proclamation des résultats du vote du conseil d'administration quant à l'élection du Président et du Bureau exécutif

M. SAVIGNAT, scrutateur général.- Mesdames, Messieurs, nous reprenons cette assemblée générale suite à la réunion du conseil d'administration qui a donc procédé à l'élection du Président.

M. Jean-Luc DENECHAU, candidat à la présidence a été élu à l'issu de ce scrutin.

Le même conseil d'administration a procédé sur proposition de M. Jean-Luc DENECHAU à la désignation du bureau exécutif, dont les noms sont les suivants :

Pascal BERTHAULT, Bily BESSON, Olivier BOVYN, Christine COURTOIS, Anne DOS SANTOS, Christine FOURICHON, Pierre LE BOUCHER, Corinne MIGRAINE et Edouard RUSSO.

IX. Discours du Président de la FFVoile nouvellement élu

M. J.L. DENECHAU, Président.- C'est avec beaucoup d'émotion que je m'adresse à vous tous et à vous toutes. Je tiens tout d'abord à vous remercier de la confiance que vous venez de me témoigner ainsi qu'à l'équipe qui va m'accompagner durant ces quatre prochaines années. Nous avons beaucoup travaillé pour nous retrouver là aujourd'hui devant vous. Je les en remercie sincèrement.

Je veux aussi saluer mes collègues administrateurs de la mandature passée. Les divergences de points de vue que nous avons pu avoir ici ou là sont normales dans un débat démocratique mais cela n'enlève en rien le profond respect que j'ai pour vous. Vous avez donné de votre temps et votre énergie au service de notre passion commune ; soyez-en remerciés. Sachez que vous avez toute votre place à nos côtés pour construire ensemble le futur de la voile.

Je pense aussi à mon prédécesseur, Nicolas HENARD, que j'encourage par son action à défendre nos intérêts à l'international en particulier sur le sujet qu'il porte depuis plus de trois ans pour l'intégration de course au large aux Jeux Olympiques de 2024. Et je l'en remercie par avance.

Cette victoire, je souhaite la partager avec vous car c'est d'abord la vôtre, vous qui représentez cette incroyable communauté de passionnés, de femmes et d'hommes engagés, vous qui par votre énergie, votre enthousiasme contribuez à faire naviguer des millions de Français et de Françaises, la FFVoile vous doit beaucoup. Sans vous, elle n'existe pas et c'est tout le sens du programme que nous portons.

Nous allons ensemble avoir de nombreux défis à relever. Nous devrons, bien entendu être au rendez-vous des résultats sportifs que notre Nation attend de nous mais aussi et surtout nous allons construire dans tous les territoires les conditions d'un développement et d'un rayonnement de notre sport qui bénéficient à toutes et tous.

Ce sport, vécu par les uns plutôt comme une activité physique, par les autres comme un mode de vie à part entière, et par d'autres encore comme une aventure même si elle est parfois limitée à la plage ou à l'ilot d'en face, c'est cela la voile que nous aimons. C'est cela que nous devons valoriser et que notre Fédération doit prendre en compte car attirer et fidéliser de nouveaux pratiquants c'est d'abord réconcilier et reconnaître toutes les pratiques et toutes les initiatives aussi petites et isolées soient-elles. Mais ce qui nous préoccupe toutes et tous en ce moment, c'est l'incertitude créée par la situation sanitaire. Dans ce cadre, je vais constituer et réunir au plus vite une cellule de crise qui apportera des réponses et des solutions concrètes à vos préoccupations. Je maintiendrai cette cellule tant que la situation perdurera car c'est unis que nous allons nous battre pour sortir gagnants et renforcés de cette crise.

Nous allons sans tarder déployer notre plan d'action, construire avec vous. Nous vous avons promis une Fédération moderne, à votre service, entièrement tournée vers vous. Nous allons redonner à notre Fédération une plus grande agilité ; elle doit répondre présente à toutes demandes, que ce soit pour du soutien stratégique ou des préoccupations du quotidien. Pour cela, nous appuierons sur la richesse, les hommes et les femmes qui la composent et dont les connaissances et les expériences, les expertises méritent d'être valorisées.

Notre Fédération n'évolue pas assez vite ; en tout cas pas aussi vite que notre société, et c'est le grand défi qui nous attend. J'attendrai beaucoup de nos équipes dont je connais la valeur. Il faudra être rigoureux et exigeant. L'avenir de notre projet et notre légitimité en dépend. A cet instant, j'ai conscience des responsabilités que vous m'avez confiées et je compte sur chacun d'entre vous à la place qui est la vôtre pour écrire ensemble la suite.

Avec cette belle équipe que vous avez élue, soyez certains que nous ne compterons ni notre temps, ni notre énergie pour qu'ensemble nous amenions la Fédération vers la place qui est la sienne, une Fédération tournée vers les passionnés. Merci.

X. Modifications des statuts et des règlements intérieur et financier

M. BREILLAT.- Vous venez de vivre une assemblée générale longue, assez intense, j'imagine bien que les modifications de statuts et du règlement intérieur ne sont pas nécessairement votre préoccupation essentielle. J'essaierai d'être assez concis et bref. Je réitère ce qu'a dit Antoine SAVIGNAT à propos de la nécessité pour chacun de rester connecter et de participer aux votes car nous avons besoin d'un quorum de 50 % pour que ces modifications soient valides.

Il s'agit d'ajuster les textes à la pratique, de toiletter la rédaction sur certains points, d'harmoniser certains termes et formulations. En effet, au fur et à mesure des années, les textes ont tendance à ressembler à un millefeuille. Ce sont essentiellement des choses de forme ; il n'y a pas de grandes révolutions. Puis un petit point visant à accompagner, voire à anticiper certaines évolutions s'agissant de la question de l'honorabilité des dirigeants sur laquelle je reviens dans quelques instants.

S'agissant des questions de gouvernance fédérale, une petite modification très pratico-pratique aux articles 5, 6, 7.1 et 8 du règlement intérieur. Jusqu'à présent, il était précisé que les documents concernant l'assemblée générale sont envoyés au représentant légal des grands clubs, des associations nationales, établissements nationaux et des membres associés, c'est-à-dire les membres de l'assemblée générale qui ne font pas l'objet d'un processus électif comme les représentants des associations locales. Néanmoins, il est possible pour le représentant légal de ces structures de mandater quelqu'un d'autre pour le représenter. Il est donc précisé que les documents seront envoyés soit au représentant légal, soit à une personne mandatée pour ce dernier ; c'est beaucoup plus simple à gérer notamment pour des assemblées comme aujourd'hui qui se déroulent par voie électronique.

Vous avez une histoire de présentation à l'article 10 du règlement intérieur. On rappelle que les membres bienfaiteurs et les membres d'honneur ont droit de vote à l'assemblée générale ; ils disposent chacun d'une voix. C'est déjà prévu à l'article 13 des statuts, il n'y a donc aucune nouveauté à ce sujet. Dans la mesure où dans le règlement intérieur on rappelle le nombre de voix dont disposent les autres membres de l'assemblée générale cela nous a paru utile à titre pédagogique de le repréciser à cet endroit également.

Une petite harmonisation des termes. Depuis l'assemblée générale de 2018, en général, pour tous les cas d'égalité, on fait prévaloir en termes d'âge la personne la plus jeune mais il y avait encore des endroits dans le règlement intérieur où c'était la plus âgée qui était favorisée. On a harmonisé tout cela en faveur de la plus jeune ; cela concerne deux situations :

* d'une part, pour les représentants des associations et des établissements quand il s'agit de répartir le nombre de voix entre les divers représentants issus d'une même ligue ou d'un même directoire et que, comme c'est souvent le cas, cela ne tombe pas juste, jusqu'à présent, le reliquat était attribué au plus âgé. Désormais, on précise que le reliquat est attribué au plus jeune.

* D'autre part, en cas d'égalité pour l'élection au conseil d'administration, jusqu'à présent on prévoyait que c'était la liste -si jamais le cas de figure devait se produire- avec la moyenne d'âge la plus haute qui était favorisée ; inversement de tendance, là encore pour harmoniser, désormais, en cas d'égalité c'est la liste avec la moyenne d'âge la plus jeune qui sera déclarée vainqueur. Une fois de plus, c'est un cas assez hypothétique.

Un ajout de précision : à l'article 20 du règlement intérieur, il était indiqué jusqu'à présent que le nombre de postes à pourvoir au conseil d'administration était fixé par le Bureau exécutif, on rajoute : en cas de vacance de poste, bien évidemment. En effet, en temps normal, le nombre, à savoir 38, est fixé statutairement par l'article 15 des statuts. C'est donc uniquement en cas de vacance au sein du conseil d'administration et je crois que c'est le cas aujourd'hui suite aux élections qui viennent de se dérouler. Pour la prochaine assemblée générale, le Bureau exécutif fixera le nombre de postes à pourvoir pour pallier ces vacances.

La répartition des compétences entre le conseil d'administration et le Bureau est statutairement réglée. Normalement, on sait en lisant l'article 15 des statuts quelles sont les compétences du conseil d'administration. Toutefois, il peut arriver que le conseil d'administration préfère qu'une des compétences qui lui est normalement dévolue soit exercée ponctuellement par l'assemblée générale, c'est-à-dire par l'organe suprême de la Fédération. Pour éviter d'être, le cas échéant, taxé d'incompétence à l'envers, c'est-à-dire de ne pas vouloir exercer sa propre compétence, on prévoit expressément à l'article 15 des statuts qu'à son initiative ou sur proposition du Bureau exécutif, le conseil d'administration a toujours la possibilité de soumettre volontairement à l'assemblée générale des questions qui relèvent normalement de sa compétence. On peut penser, par exemple, à l'adoption des statuts types des ligues, à l'adoption du règlement disciplinaire, etc.

Une petite coquille qui est corrigée. Lorsque le conseil d'administration pourvoit un poste vacant au Bureau exécutif, il était jusqu'à présent prévu qu'il statuait à la majorité des membres présents. Il était omis de préciser « ou représentés » pour tenir compte des éventuelles procurations. Il s'agit là aussi d'une harmonisation rédactionnelle avec ce qui prévaut pour les autres types de décisions. On prévoit la majorité des membres présents ou représentés.

Les questions d'honorabilité. Il s'agit de quelque chose que l'on insère dans les statuts et le règlement intérieur à l'article 9 des statuts et l'article 68 du règlement intérieur. De façon proactive, il est probable qu'il faille revenir sur la rédaction qui doit être adoptée aujourd'hui dans quelques mois dans la mesure où il y a une proposition de loi qui est en discussion actuellement au Parlement. Le sujet est sur la table et, en fonction de la rédaction définitive qui sera adoptée par les Parlementaires et qui figurera dans le Code du Sport, on sera peut-être amenés à toiletter à nouveau ces questions. Mais il semblait intéressant, d'ores et déjà, de montrer que la Fédération est active sur ces sujets.

En deux mots, le Code du Sport prévoit aujourd'hui certaines obligations et certains contrôles en matière d'honorabilité pour certaines personnes, à savoir les éducateurs

sportifs rémunérés ou bénévoles, les exploitants d'EAPS et leurs préposés rémunérés ou bénévoles. On insère à l'article 9 des statuts un nouveau cas qui pourrait motiver un refus de délivrance des licences, à savoir ne pas répondre aux obligations d'honorabilité fixées par le règlement intérieur. Donc, le règlement intérieur à l'article 68 fait le rappel des exigences d'honorabilité qui sont actuellement dans le Code du Sport mais qui vont peut-être être amenées à évoluer. Dans l'hypothèse où une personne aurait fait l'objet de certaines condamnations pénales à raison de certaines infractions, et cela pourrait justifier un refus de délivrance de licence de la part de la Fédération. On prévoit également une disposition pour sécuriser la transmission de données au ministère dans le cadre des contrôles que le ministère est amené à effectuer sur ces questions. Là encore, un décret reste à paraître pour préciser définitivement les choses. Une nouvelle fois, c'est une disposition qu'il est proposé d'adopter dans le règlement intérieur pour marquer la volonté de la FFVoile de se saisir de ces sujets. Il est probable qu'à la prochaine assemblée générale, il faudra retoiletter ces questions.

S'agissant des licences, à l'article 74 du règlement intérieur, il est proposé la suppression de l'obligation d'un accord annuel s'agissant de la contractualisation entre les ligues régionales et la FFVoile à propos des licences passeport voile. En revanche, le principe d'une convention cadre a durée indéterminée validant la régionalisation avec mise à jour annuelle de l'objectif PVR est bien maintenue. C'est simplement la formalisation annuelle par voie de contrat qui est supprimée.

Des bricoles rédactionnelles à l'article 23 et à l'article 80 du règlement intérieur, je ne vais pas m'étendre davantage là-dessus.

Enfin, sous le contrôle des financiers, pour une application rétroactive au 1er janvier 2021, deux modifications au règlement financier. Tout d'abord, s'agissant des règles d'amortissement, avec l'ajout d'exception aux durées d'amortissement comptable pour certains biens, cette modification est motivée par la durée de vie du bien qui est généralement inférieure à un an et dont la consommation des avantages économiques est simultanée aux premières imputations, ce qui justifiera les durées d'amortissement trop importantes. S'agissant des frais de téléphone portable, de façon à rejoindre la position de l'URSSAF sur la question, en l'absence de facture détaillée, le téléphone qui sert à la fois à un usage personnel et professionnel, dans cette hypothèse le remboursement sera limité à 50 % de la facture.

J'ai fait à peu près le tour de la question. Bien évidemment, si vous avez des questions, je suis à votre entière disposition.

Sinon, je laisse le scrutateur général procéder au vote.

M. SAVIGNAT, scrutateur général.- On va s'assurer qu'il n'y ait pas de questions préalablement. *(Non)*

Nous avons quatre résolutions à voter suite à la présentation faite par Jean-Christophe.

Je vous précise que le quorum nécessaire à l'approbation de ces modifications est atteint.

« L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les modifications des statuts de la FFVoile telles que présentées ».

Cette résolution est adoptée à 97,3 %.

« L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les modifications du Règlement Intérieur de la FFVoile telles que présentées ».

Cette résolution est adoptée à 98,2 %.

« L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les modifications du Règlement Financier de la FFVoile telles que présentées et valide son application rétroactive au 1er janvier 2021 ».

Cette résolution est adoptée à 95,7 %.

« L'Assemblée Générale de la FFVoile donne mandat au conseil d'administration par décision du 27 mars 2021 de procéder aux éventuelles modifications des statuts, du règlement intérieur et du règlement financier qui seraient imposés par le ministère des sports dans la mesure où ces modifications ne portent pas atteinte aux choix essentiels d'organisation et de fonctionnement de la FFVoile opérés par la présente assemblée générale ».

Cette résolution est adoptée à 93,4%.

XI. Fixation du prix de la cotisation versée par les membres affiliés à la FFVoile pour 2022

Il vous est proposé la résolution suivante :

«L'Assemblée Générale de la FFVoile se prononce favorablement pour maintenir en 2022 le même montant de cotisation qu'en 2021, à savoir 280 € pour les membres affiliés à l'exception des associations de classe qui bénéficient de la gratuité ».

Cette résolution est adoptée à 94,6 %.

M. DENECHAU, président.- Merci, Monsieur le Scrutateur.

Merci à tous d'avoir suivi pendant très longtemps cette assemblée générale. Je voudrais rendre hommage, comme indiqué dans le tchat par Sylvie HARLE, à Jean-Pierre LOSTIS qui nous a quittés cette année. Je voulais dire que c'était quelqu'un qui avait fondé le club nautique de l'Aberwrac'h. Il était maître de recherche au CNRS, spécialisé, je crois, dans l'optique. Il a fait aussi beaucoup pour la recherche du sport. Les premiers essais en soufflerie pour la voile ne lui étaient pas étrangers. C'était un militant de l'ouverture au plus grand nombre de notre sport. Il a été aussi l'un de ceux qui a contribué à la création du sport étude de voile et aux prémices de la base de vitesse à Brest.

Je voulais qu'on lui rende cet hommage.

Avant de nous quitter, je voudrais faire une petite dédicace spéciale -Ed en a parlé- à Catherine LEMOINE qui a été notre cheffe comptable pendant très longtemps à la FFVoile ; elle était reconnue et appréciée par tous ses collègues.

(Applaudissements)…

Catherine, nous qui sommes bénévoles, nous voulions vraiment te remercier et surtout on a tous apprécié ta discrétion, ton efficacité, ton engagement. C'est toujours agréable de travailler avec de belles personnes. Tu étais toujours là, toujours à l'écoute. Catherine, on te souhaite le meilleur pour la suite de ta carrière. Je te rappelle que retraitée est une carrière à plein temps. On a très peu de temps disponible mais je suis sûre que tu regretteras le travail. Je me souviens quand j'avais des réunions quelquefois qui commençaient tôt le samedi ou qui finissaient tard le dimanche soir et que je passais voir en haut, tu étais dans ton bureau. Vraiment, merci pour tout ce que tu as fait pour la Fédération.

(Applaudissements)…

Merci pour elle.

Je voudrais remercier Antoine SAVIGNAT qui a été notre scrutateur général, Claude THOUROT qui était ici présent pour la commission de la surveillance des opérations de votes, Romain CHRETIEN notre technicien Quizz box qui a eu beaucoup de travail et, même si cela a été difficile, il nous a permis de faire l'ensemble des votes, Christèle COCHARD, Virginie TOUZEAU, Catherine ROBICHON, Ilango BALA, Julien MARTIN, Eric MARLIOT, Charly FIEVRE, Pierre GANTER, … J'espère n'avoir oublié personne.

Prenez soin de vous et des autres aussi. Je vous dis à très bientôt. Merci beaucoup.

La séance est levée à 16 heures 30.